

I
(N° 282.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 27 MARS 1847.)

BUDGET

DES

DÉPENSES ET SERVICES

DU ROYAUME DE BELGIQUE,

POUR L'EXERCICE 1848,

comprenant

LA DETTE PUBLIQUE, LES DÉPARTEMENTS DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DE L'INTÉRIEUR.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

AVRIL 1847.

III

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES

LORS DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS DE LA DETTE PUBLIQUE, DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DE L'INTÉRIEUR,

Pour l'exercice 1848.

Messieurs,

L'art. 1^{er} de la loi de comptabilité fait au Gouvernement un devoir de présenter les Budgets dix mois au moins avant l'ouverture de l'exercice.

Une exception est admise par l'art. 54 pour les Budgets de 1847 et de 1848.

En vous présentant dès aujourd'hui quelques Budgets de dépenses pour l'exercice prochain, le Gouvernement a surtout en vue de rendre possible l'exécution de la loi de comptabilité. Sans doute, il n'est guère permis d'espérer que ces projets puissent être discutés et votés avant la clôture de la session actuelle, mais, pour plusieurs du moins, l'examen préparatoire par les sections et par la section centrale pourra être terminé.

Les Budgets des Voies et Moyens, des Dotations, de la Guerre et des Finances, y compris celui des Non-Valeurs et Remboursements, vous seront prochainement présentés. Il ne restera dès lors à proposer, à l'ouverture de la session de 1847-1848, que le Budget du Département des Travaux publics.

Les projets qui vous sont dès à présent soumis concernent la Dette publique, la Justice, les Affaires Étrangères (y compris la Marine) et l'Intérieur.

<i>Dette publique.</i> — Les crédits demandés pour le service de la	
Dette publique, en 1848, s'élèvent à fr.	31,813,472 07
Le Budget de 1847 est de	31,625,337 68

D'où une augmentation de fr. 188,154 39
qui se répartit de la manière suivante :

D'une part, il y a augmentation :

1° Sur les intérêts de la dette flottante de fr.	150,000 »
2° Sur le crédit des rémunérations de	37,000 »
3° Sur les intérêts des cautionnements	10,000 »
ENSEMBLE . . . fr.	197,000 »

D'autre part, il y a diminution :

1° Sur les frais pour le service de l'emprunt de 50,000,000 de francs. fr.	400 »
2° Sur l'allocation pour remboursement à faire à la Hollande en exécution de l'art. 68, § 7, du traité du 5 novembre 1842, de	8,465 61
TOTAL fr.	8,865 61
Somme égale	188,154 39

Le service de la dette flottante, d'après les votes déjà émis par la Législature, exige, pour 1848, une augmentation. Il a fallu naturellement se placer dans l'hypothèse que cette dette serait maintenue tout entière pendant l'exercice prochain. Si, comme il est permis de l'espérer, les circonstances sont telles qu'il soit possible de la réduire, une partie du crédit de 750,000 francs demeurera sans emploi.

La dette constituée peut être divisée, à raison de son origine, en trois catégories :

1° Charges résultant des traités, savoir :

a. Inscription au profit du Gouvernement des Pays-Bas, <i>rente annuelle</i> fr.	846,560 »
b. Intérêts des capitaux à 2 1/2 p. 0/0	5,502,640 78
c. Rachat du capital de 80 millions de florins à 2 1/2 0/0.	
— Emprunt de 84,656,000 francs à 4 1/2 0/0, <i>rente annuelle</i> . .	5,809,520 »
TOTAL de la première catégorie . . . fr.	10,158,720 78

2° Emprunt de 100,800,000 francs. Cet emprunt a servi à couvrir les dépenses extraordinaires des premières années de l'indépendance nationale. Au moment de la conversion, en 1844, le capital était réduit à 84,341,652 francs. L'on avait amorti 16,458,368 francs.

La rente annuelle, aujourd'hui à 4 1/2 p. 0/0, de la partie de l'emprunt soumise à la conversion est de fr.	3,793,573 44
A la même catégorie appartient le capital de 7,624,000 francs à 5 p. 0/0, émis pour le paiement des indemnités de la guerre de la révolution. La rente annuelle est de	228,720 »
TOTAL . . . fr.	4,024,093 44

3° Capitaux consacrés à des travaux d'utilité publique (chemins de fer, routes, canaux, etc.), savoir :

a. Emprunt de 50 millions à 4 p. 0/0, <i>rente</i> fr.	1,200,000 »
b. — de 50,850,800 à 5 p. 0/0, <i>rente</i>	1,525,524 »
c. — de 86,940,000 à 5 p. 0/0, <i>rente</i>	4,547,000 »
d. — de fr. 28,621,718 40 c ^s à 5 p. 0/0, <i>rente</i>	1,451,085 92
e. — de fr. 1,481,481 48 c ^s à 5 p. 0/0 (contracté pour l'entrepôt d'Anvers), converti en 4 1/2 p. 0/0	62,109 »
f. Consolidation de 10,000,000 de bons du trésor en vertu de la loi du 21 mars 1844, <i>rente</i>	437,443 »
Fr.	9,003,163 92

Les capitaux de cette catégorie s'élèvent à fr. 207,893,999 88 c^s; la rente annuelle à fr. 9,003,163 92 c^s.

Le tableau suivant donne un aperçu général de la dette :

TAUX DE L'INTÉRÊT.	CAPITAL PRIMITIF.	CAPITAL AMORTI.	CAPITAL A AMORTIR Au 1 ^{er} janv. 1847.	DOTATION.		FRAIS.
				Intérêts.	Amortissement.	
2 1/2	589,417,651 74	169,512,000 »	220,105,651 74	5,502,640 78	»	5,000 »
3	{ 50,850,800 » 7,624,000 » }	7,041,800 »	51,453,000 »	1,754,244 »	584,748 »	59,000 »
4	50,000,000 »	4,200,000 »	25,800,000 »	1,200,000 »	500,000 »	5,000 »
4 1/2 dans le conversion.	95,442,852 »	2,541,000 »	92,901,852 »	4,294,927 44	954,428 52	15,000 »
4 1/2	84,656,000 »	821,000 »	85,855,000 »	5,809,520 »	425,280 »	15,000 »
5 (1840) . . .	86,940,000 »	751,464 »	86,188,536 »	4,547,000 »	869,400 »	150,000 »
5 (1842) . . .	28,621,718 40	»	28,621,718 40	1,451,085 92	286,217 18	45,000 »
TOTAUX . . .	775,552,982 14	184,667,264 »	588,885,718 14	22,559,418 14	5,418,073 50	248,000 »
				25,757,491 64		

La dette constituée s'élève donc en capitaux à la somme
de fr. 588,885,718 14
En intérêts, à 22,559,418 14

La population étant de 4,555,319 habitants, la dette est de fr. 134 83 c^s par habitant, la rente de fr. 5 13 c^s par habitant.

Le Budget des Voies et Moyens étant évalué à 117 millions en 1848, et le service de la dette constituée, y compris l'inscription de 846,560 francs, les intérêts, l'amortissement et les frais des divers emprunts s'élevant à fr. 26,852,051 64 c^s, ce service absorbe 0,229 des ressources de l'État.

L'on a déjà amorti, indépendamment des 16,458,568 francs de l'emprunt de 100,800,000 francs de 1852, et de fr. 401,587 50 c^s de l'emprunt contracté pour l'entrepôt d'Anvers, un capital de 184,667,264 francs, ou, déduction faite des 80 millions de florins rachetés, un capital de 15,555,264 francs.

Enfin, l'on affecte annuellement à l'extinction de la dette une somme de 5,418,075 francs 50 centimes.

Il faut y ajouter, pour la plupart des emprunts, les intérêts des obligations amorties, de sorte que la force de l'amortissement s'accroît chaque année, en raison géométrique, jusqu'à l'entière libération de l'État.

L'art. 4^e du chapitre II, *Pensions militaires et autres*, qui ne sont pas imputées sur les crédits portés aux divers Budgets de Dépenses, présente une augmentation de 57,000 francs.

La somme votée pour l'exercice courant était de 5,204,000 francs.

Des diminutions portent :

Sur les anciennes pensions ecclésiastiques, pour	fr.	50,000	»
— — — civiles, pour		10,000	»
— pensions civiques		10,000	»
— — de l'ancienne caisse de retraite		5,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	55,000	»

Les pensions militaires auxquelles était affecté un crédit de 2,151,000 francs, exigeront, en 1848, une somme de 2,245,000 francs, qui absorbe ces diminutions et les dépasse de 57,000 francs.

Le remboursement à faire au Gouvernement des Pays-Bas pour les arrérages de pensions décroît de 4,000 florins, soit fr. 8,465 61 c^s, conformément au traité du 5 novembre 1842.

Au chapitre III, *Service des cautionnements*, se trouve une augmentation de 10,000 francs. Le paiement des intérêts, d'une part, est porté en dépense d'après le chiffre probable des capitaux qui seront versés dans les caisses de l'État; d'autre part, le produit de ces capitaux figure dans la même proportion au Budget des Voies et Moyens.

Justice. — Le Budget du Département de la Justice, comparé à celui de l'année courante, offre une augmentation de 72,550 francs.

Un crédit extraordinaire et temporaire de 14,550 francs est demandé pour le personnel de l'administration centrale. Une note jointe au Budget indique les motifs de cette demande qui se rattache à l'organisation introduite par l'arrêté du 21 novembre 1846.

Le crédit affecté à l'impression des recueils statistiques est augmenté de 2,500 francs.

Pour l'ordre judiciaire, deux légères augmentations sont demandées, l'une de 1,800 francs résultant de la création d'une nouvelle place de commis-greffier,

l'autre de 2,700 francs, provenant de l'établissement de la justice de paix de Sichen-Sussen-Bolré.

Le crédit proposé pour l'entretien des détenus est augmenté de 50,500 francs. Si, durant l'année prochaine, le prix des vivres se maintenait à un taux aussi élevé qu'aujourd'hui, la somme portée au Budget ne suffirait même pas.

L'augmentation de 21,900 francs proposée pour le service des travaux dans les prisons, se trouvera balancée au Budget des Voies et Moyens. Ce crédit ne forme qu'une avance.

Affaires Étrangères. — Conformément aux vœux exprimés au sein de la Chambre des Représentants, les Budgets des Affaires Étrangères et de la Marine ont été réunis, pour 1848, en un seul projet de loi.

Le Budget des Affaires Étrangères comprend, en 1847, des crédits à concurrence de fr.	1,515,524	»
Celui de la Marine s'élève à fr.	1,291,562	»
	<hr/>	
TOTAL. fr.	2,605,086	»

Les propositions qui vous sont soumises pour l'exercice prochain s'élèvent à fr.	2,705,445	»
	<hr/>	
Différence en plus. fr.	100,557	»

Cette différence se décompose ainsi qu'il suit :

Personnel de l'administration centrale, afin de donner suite à l'arrêté organique du 21 novembre 1846 fr.	8,700	»
Pilotage fr.	411,800	»
Bateaux à vapeur de l'Escaut fr.	12,000	»
Police maritime fr.	5,000	»
Pensions et secours fr.	4,070	»
	<hr/>	
TOTAL. fr.	459,570	»
dont il faut déduire la somme de fr.	59,215	»
affectée à la construction du phare de Wielingen et non reproduite au Budget de 1848.		
	<hr/>	
RESTE. fr.	100,557	»

Le Budget du pilotage pour 1848 a été calculé d'après les faits relatifs à l'année 1846.

Pendant cette année, comme en 1845, les recettes ont dépassé de beaucoup les prévisions du Budget des Voies et Moyens.

Les pilotes ayant droit à une part des recettes, l'augmentation des dépenses est une conséquence de l'accroissement du revenu et de l'excédant qui demeure acquis au trésor.

Le tableau suivant indique les faits à partir de l'année 1844.

ANNÉES.	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.		
	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT.
1844	550,000	542,000	8,000	590,528 25	542,000	48,528 25
1845	580,000	550,520	29,480	554,552 90	599,470	154,862 90
1846	400,000	550,520	49,480	625,000	460,520	164,480

Il a fallu demander en 1845 et en 1846 des crédits supplémentaires, l'un de 48,950, l'autre de 110,000 francs. Pour éviter de nouvelles demandes de cette nature, le chiffre probable de la dépense est porté au Budget de 1848, d'après les résultats constatés en 1846.

Les frais de police maritime sont augmentés de 5,000 francs. Les recettes ont suivi une progression plus forte.

En 1846, il est parti d'Anvers 89 navires sur lesquels se sont embarqués 15,178 émigrants. Chaque départ entraîne des dépenses d'expertise des navires.

La somme de 12,000 francs portée en plus à l'art. 6 du chap. VIII est destinée à l'achat d'une chaudière neuve pour le bateau à vapeur la *Princesse Charlotte*.

Intérieur. — Le Budget du Département de l'Intérieur contient quelques changements desquels résulte, en définitive, une réduction de dépenses de 537,920 francs.

Les augmentations se rapportent :

1° A la voirie vicinale	fr.	4,200	»
Le crédit de 500,000 francs ayant été réduit de pareille somme par suite d'un transfert.			
2° Aux jeux de Spa		280	»
3° Aux frais des procédures suivies d'office pour la révision des listes électorales		500	»
4° Aux dépenses du service vétérinaire et des conseils d'agriculture		25,000	»
5° Aux beaux-arts, y compris les frais de l'exposition nationale		55,000	»
6° Au service de santé		5,000	»
TOTAL.		fr.	69,980

Un crédit de 250,000 francs a été ouvert en 1847 pour le recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie.

Pour le complément des dépenses de cette grande opération, il est porté au Budget de 1848 un crédit extraordinaire de 100,000 francs; la réduction est de 150,000 »

Le libellé du Budget de 1847, en ce qui concerne l'hôtel du gouvernement provincial d'Arlon, est maintenu pour mémoire, le crédit de 91,000 francs ne figure plus au Budget. 91,000 »

A REPORTER. fr. 241,000 »

REPORT. fr. 241,000 »

L'allocation destinée au paiement des indemnités pour bestiaux
abattus est réduite de 20,000 »

Le chiffre de 100,000 »
pour l'exposition de l'industrie est supprimé.

Sont également supprimés les crédits extraordinaires de 11,000 fr.
pour l'académie des sciences et pour les archives, de 15,000 francs
pour l'académie de médecine et de 20,900 francs pour les tables dé-
cennales de l'état civil 46,900 »

TOTAL des réductions. fr. 407,900 »

Des notes jointes aux développements du Budget indiquent les motifs de ces di-
vers changements.

En résumé, la balance de ces quatre Budgets se présente ainsi qu'il suit :

	ALLOCATIONS pour 1847.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1848.	DIFFÉRENCES	
			EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	51,625,557 68	51,815,472 07	188,154 59	»
Justice	11,980,595 »	12,052,745 »	72,550 »	»
Affaires étrangères et marine.	2,605,086 »	2,705,445 »	100,557 »	»
Intérieur.	6,478,854 40	6,140,954 40	»	537,920 »
TOTAUX. . . fr.	52,680,675 08	52,712,594 47	560,841 59	557,920 »

L'augmentation totale, sur une somme de fr. 52,712,594 47 c^s, est donc
de fr. 22,921 59 c^s.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(1)

Budgets

DES DÉPENSES ET SERVICES

DU ROYAUME,

POUR L'EXERCICE 1848.

(2)

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de *trente et un millions huit cent treize mille quatre cent soixante-douze francs sept centimes* (fr. 51,813,472 07 centimes), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ardenne, le 26 mars 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I^{er}.				
<i>Service de la dette.</i>				
1	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	300,000	»	
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842.	846,560	»	
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité	5,502,640	78	»
4	Frais relatifs à cette dette	3,000	»	»
5	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de fr., à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856 1,200,000 »	1,500,000	»	»
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 500,000 »			
6	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	3,000	»	»
7	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 p. %, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846. 1,754,244 »	2,558,992	»	»
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 584,748 »			
8	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	59,000	»	»
9	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840. 4,547,000 »	5,216,400	»	»
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 869,400 »			
10	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	150,000	»	»
11	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^t , à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 1,431,085 92	1,717,505	10	»
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 286,217 18			
12	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt.	45,000	»	»
A REPORTER. fr.		17,641,895	88	»

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	17,041,895 88	"	
15	Intérêts, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> n° 42) 4,294,927 44	5,249,355 76	"	
	Dotation de l'amortissement de cette dette 954,428 32		"	
14	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844) 15,000 "		"	
15	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> n° 44) 5,809,520 "	4,232,800 "	"	28,041,400 78
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital 425,280 "		"	
16	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844) 15,000 "		"	
17	Intérêts et frais présumés de la dette flottante 750,000 "		"	
18	Rentes viagères 5,665 15		"	
19	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée "		6,765 87	
20	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842) 105,820 10		"	
21	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2, de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842 21,164 02		"	
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées. 185,000 "			
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850 110,000 "			
	Id. civiles 150,000 "			
1	Id. militaires et pensions des Indes 2,245,000 "	2,271,000 "	970,000 "	
	Id. de l'Ordre Léopold 25,000 "			
	Id. des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite 525,000 "			
	Arriérés de pensions de toute nature 5,000 "			
2	Remboursement à faire au Trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1848. "		11,005 20	5,502,005 29
	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>) 28,000 "			
5	Id. ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>) 17,000 "		50,000 "	
	Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>). 5,000 "			
	À REPORTER. fr.	50,505,700 91	1,037,771 16	51,543,472 07

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	Report. fr.	50,505,700 91	1,057,771 16	51,543,472 07
	CHAPITRE III.			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables 594,000 »	594,000 »	6,000 »	470,000 »
	Arriéré des intérêts sur des exercices clos. 6,000 »			
2	Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitifs.)	70,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	50,769,700 91	1,043,771 16	51,813,472 07

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 mars 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salue.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de *douze millions cinquante-deux mille sept cent quarante-cinq francs* (12,052,745 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ardenne, le 26 mars 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I^{er}.				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration cen- trale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués au Budget	172,150 »	12,400 »	240,550 »
5	Matériel	23,000 »	»	
4	Frais d'impression de recueils statistiques	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour	6,000 »	»	
CHAPITRE II.				
<i>Ordre Judiciaire.</i>				
1	COUR DE CASSATION. Personnel	258,500 »	»	
2	— Matériel	5,250 »	1,500 »	
5	COURS D'APPEL. Personnel	621,800 »	»	2,515,015 »
4	— Matériel	18,000 »	»	
5	Tribunaux de première instance et de commerce	1,055,065 »	16,000 »	
6	Justices de paix et tribunaux de police	558,900 »	»	
CHAPITRE III.				
<i>Justice Militaire.</i>				
1	HAUTE COUR MILITAIRE. Personnel	65,800 »	»	
2	— Matériel	5,000 »	»	112,055 »
5	Auditeurs militaires et prévôts.	41,255 »	»	
CHAPITRE IV.				
<i>Frais de Justice.</i>				
1	Frais d'instruction et d'exécution.	679,000 »	»	
2	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures récla- mées par le procureur général et les administrations pu- bliques	1,000 »	»	680,000 »
CHAPITRE V.				
<i>Palais de Justice.</i>				
Unique.	Constructions, réparations et loyers de locaux.	35,000 »	40,000 »	75,000 »
A REPORTER. . . . fr.		3,550,718 »	69,900 »	3,620,618 »

NOMBRE des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT . . . fr.	3,550,718	69,900	3,620,618
	CHAPITRE VI. <i>Publications officielles.</i>			
1	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires</i>	93,500	"	
2	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>	3,000	"	
3	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émancées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France en 1793 jusqu'en 1850; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.	5,000	"	101,500
	CHAPITRE VII. <i>Pensions et Secours.</i>			
1	Pensions civiles	180,000	"	
2	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000	"	195,000
3	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	5,000	"	
	CHAPITRE VIII. <i>Cultes.</i>			
1	Clergé supérieur du culte catholique et professeurs des séminaires, bourses et demi-bourses affectées aux séminaires.	405,822	59	
2	Clergé inférieur du culte catholique	3,519,104	61	
3	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant aux cultes	391,000	50,000	4,389,327
4	Culte protestant	57,900	"	
5	— israélite.	11,000	"	
6	Pensions et secours pour les ministres des cultes	154,000	"	
	CHAPITRE IX. <i>Établissements de bienfaisance.</i>			
1	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu	25,000	"	
2	Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	160,000	"	
3	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.	5,000	"	415,000
4	Subside pour l'érection de dépôts de mendicité agricoles	30,000	"	
5	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	175,000	"	
6	Subsides : 1° pour le patronage des condamnés libérés; 2° pour faire établir et soutenir à cette fin des maisons de refuge ou sont également reçues les personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité, 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance	50,000	"	
	A REPORTER . . . fr.	8,632,045	119,900	8,751,945

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	Report. . . . fr.	8,652,045	119,900	8,751,945
CHAPITRE X.				
<i>Prisons.</i>				
SECTION 1^{re}. — Service domestique.				
1	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	1,100,000	"	5,186,500
2	Gratifications aux détenus employés au service domestique	54,000	"	
3	Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants	24,000	"	
4	Frais de voyages des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	7,500	"	
5	Traitement des employés attachés au service domestique.	400,000	"	
6	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement	3,000	"	
7	Frais d'impressions et de bureau	10,000	"	
8	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier	429,400	200,000	
SECTION 2. — Service des travaux.				
9	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	700,000	"	5,186,500
10	Gratifications aux détenus	185,000	"	
11	Frais d'impressions et de bureau	10,000	"	
12	Traitements et tantièmes des employés	85,400	"	
CHAPITRE XI.				
<i>Frais de police.</i>				
1	Service des passe-ports	20,000	"	68,000
2	Autres mesures de sûreté publique	48,000	"	
CHAPITRE XII.				
Unique.	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000	"	5,000
CHAPITRE XIII.				
Unique.	Solde de dépenses arriérées concernant des exercices dont les Budgets sont clos	41,500	"	41,500
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.		11,752,845	519,900	12,052,745

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 mars 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de *deux millions sept cent cinq mille quatre cent quarante-trois francs* (2,705,443 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ardenne, le 26 mars 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I^{er}.				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	
»	Frais de représentation (<i>pour mémoire</i>).	»	»	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués au Budget . . .	102,650 »	»	
5	Frais des commissions d'examen	2,000 »	»	
4	Pensions des fonctionnaires, employés et gens de service. .	14,024 »	»	188,274 »
5	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse . . .	1,000 »	»	
6	Matériel	54,600 »	3,000 »	
7	Achat de décorations de l'Ordre Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	10,000 »	»	
CHAPITRE II.				
<i>Traitements des agents politiques.</i>				
1	Autriche	40,000 »	»	
2	Confédération Germanique.	40,000 »	»	
5	France	60,000 »	»	
4	Grande-Bretagne.	80,000 »	»	
5	Pays-Bas	50,000 »	»	
6	Italie	40,000 »	»	
7	Prusse	50,000 »	»	
8	États-Unis.	25,500 »	»	
9	Turquie	47,000 »	»	
»	Bavière (<i>pour mémoire</i>)	»	»	558,500 »
10	Brésil	21,000 »	»	
11	Danemarck	15,000 »	»	
12	Espagne	15,000 »	»	
13	Grèce	15,000 »	»	
14	Villes Libres et Anseatiques de Hambourg, Brême et Lubeck.	15,000 »	»	
15	Portugal	15,000 »	»	
16	Sardaigne	15,000 »	»	
17	Suède	15,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	745,774 »	3,000 »	748,774 »

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	745,774 »	5,000 »	746,774 »
	CHAPITRE III.			
Unique.	Traitement des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non rétribués.	105,000 »	»	105,000 »
	CHAPITRE IV.			
Unique.	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers, estalettes, courses diverses.	70,500 »	»	70,500 »
	CHAPITRE V.			
Unique.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur . . .	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE VI.			
1	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	30,000 »	»	40,000 »
2	Dépenses imprévues non libellées au Budget	10,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	<i>Commerce.</i>			
1	Écoles de navigation.	16,000 »	»	297,900 »
2	Chambres de commerce.	12,000 »	»	
3	Frais divers et encouragements au commerce	19,900 »	»	
4	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1848 et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service.	115,000 »	»	
5	Primes pour construction de navires.	35,000 »	»	
6	Pêche maritime	100,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	1,535,174 »	5,000 »	1,538,174 »

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	1,335,174 »	5,000 »	1,338,174 »
	CHAPITRE VIII.			
	MARINE.			
	<i>Bâtiments de guerre.</i>			
1	Personnel	997,471 »	»	
2	Vivres	148,000 »	»	
5	Entretien, chauffage et éclairage	62,520 »	»	
4	Magasin de la marine	4,800 »	»	
5	Pilotage	462,520 »	»	
6	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut	48,758 »	12,000 »	1,567,269 »
7	Police maritime	55,800 »	»	
8	Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	242,100 »	»	
9	Secours maritimes	16,500 »	»	
10	Dotation de la caisse des secours et de prévoyance en faveur des marias naviguant sous pavillon belge	10,000 »	»	
11	Pensions civiles et secours	27,200 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr.	2,600,445 »	15,000 »	2,705,445 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 mars 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de *six millions cent quarante mille neuf cent trente-quatre francs quarante centimes* (fr. 6,140,954 40 centimes), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ardenne, le 26 mars 1847.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***J. MALOU.**

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I^{er}.				
<i>Administration centrale (Personnel).</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres crédits alloués au Budget	202,050	"	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	50,000	"	256,550
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires	5,500	"	
CHAPITRE II.				
<i>Pensions et secours.</i>				
1	Pensions	150,000	"	162,000
2	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	5,000	"	
3	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	7,000	"	
CHAPITRE III.				
<i>Statistique générale.</i>				
1	Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	24,050	"	124,050
2	Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie	"	100,000	
CHAPITRE IV.				
<i>Frais de l'administration dans les provinces.</i>				
1	Province d'Anvers	97,000	"	879,582
2	— de Brabant	105,975	"	
3	— de la Flandre occidentale	98,250	"	
4	— — orientale	100,200	"	
5	— de Hainaut	109,470	"	
6	— de Liège	100,190	4,500	
7	— de Limbourg	85,697	"	
8	— de Luxembourg	89,700	"	
9	— de Namur	88,400	"	
A REPORTER fr.		1,517,483	104,500	1,421,982

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	RIORF. . . . fr.	1,517,482 "	104,500 "	1,421,982 "
	CHAPITRE V. <i>Frais de l'administration dans les arrondissements.</i>			
1	Traitement des commissaires d'arrondissement.	186,900 "	"	} 323,172 "
2	Émoluments pour frais de bureau	113,772 "	"	
3	Frais de route et de tournées	22,500 "	"	
	CHAPITRE VI. <i>Voirie vicinale.</i>			
Unique.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. .	500,000 "	"	500,000 "
	CHAPITRE VII. <i>Fêtes nationales.</i>			
Unique.	Frais de célébration des fêtes nationales.	50,000 "	"	50,000 "
	CHAPITRE VIII. <i>Eaux de Spa.</i>			
1	Traitement du contrôleur des jeux	2,500 "	"	} 22,500 "
2	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa . . .	20,000 "	"	
	CHAPITRE IX. <i>Construction et restauration d'hôtels provinciaux.</i>			
Unique.	Deuxième tiers d'une somme de 400,000 francs pour la restauration du palais de Liège.	"	155,000 "	155,000 "
	CHAPITRE X. <i>Révision des listes électorales.</i>			
Unique.	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commis- saires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843.	500 "	"	500 "
	CHAPITRE XI. <i>Milice.</i>			
1	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscrip- tion	1,600 "	"	} 64,600 "
2	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriels. — Vacations des offi- ciers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires.	63,000 "	"	
	CHAPITRE XII. <i>Garde civique.</i>			
Unique.	Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état- major; achats, réparations et entretien des armes et équipements de la garde civique	20,000 "	"	20,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	2,078,254 "	237,500 "	2,315,754 "

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	2,078,254 *	257,500 *	2,335,754 *
	CHAPITRE XIII. <i>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</i>			
Unique.	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage.	8,200 *	"	8,200 *
	CHAPITRE XIV. <i>Légion d'Honneur et croix de fer.</i>			
1	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pension de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins . . .	90,000 *	"	115,000 *
2	Subside au fonds spécial des blessés de septembre	"	25,000 *	
	CHAPITRE XV. <i>École de médecine vétérinaire, etc.</i>			
1	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen	155,500 *	"	177,500 *
2	Subside à la société d'horticulture de Bruxelles	24,000 *	"	
	CHAPITRE XVI. <i>Agriculture.</i>			
1	Indemnités pour bestiaux abattus.	200,000 *	"	628,500 *
2	Service vétérinaire. — Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture	105,500 *	"	
3	Encouragements à l'agriculture	325,000 *	"	
	CHAPITRE XVII. INDUSTRIE. <i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>			
1	Encouragements à l'industrie	65,000 *	150,000 *	272,500 *
2	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, publications de brevets, frais d'administration (<i>Personnel et Matériel</i>)	17,500 *	"	
3	Musée de l'industrie nationale	40,000 *	"	
	A REPORTER. fr.	5,101,754 *	412,500 *	5,517,254 *

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	5,104,754 »	412,500 »	5,517,254 »
	CHAPITRE XVIII.			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	<i>Enseignement supérieur.</i>			
1	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. — Bourses. — Matériel.	651,800 »	»	
2	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	92,000 »	»	
5	Dépenses du concours universitaire	15,000 »	»	
	<i>Enseignement moyen.</i>			
4	Frais d'inspection des athénées et collèges, partie des frais du concours	10,000 »	»	
5	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage, partie des frais du concours	200,000 »	»	1,887,650 40
6	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et des collèges.	5,000 »	»	
	<i>Enseignement primaire.</i>			
7	Frais d'administration. — Inspection civile. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale, et subsides aux communes. — Matériel, constructions, réparations et ameublement d'écoles. — Encouragements. — Subsides à des établissements spéciaux. — Enseignement normal : écoles primaires supérieures.	915,850 40	»	
8	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	20,000 »	»	
	CHAPITRE XIX.			
	<i>Lettres et sciences.</i>			
1	Encouragements, souscriptions, achats. — Publication des chroniques belges inédites et des documents rapportés d'Espagne. — Exécution et publication de la carte géologique.	56,000 »	12,000 »	
2	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts	40,000 »	»	
3	Observatoire royal	24,000 »	»	
4	Bibliothèque royale	65,000 »	»	
5	Musée royal d'histoire naturelle. — Seconde moitié des frais d'établissement d'armoires et d'appropriation des galeries de ce Musée.	14,000 »	12,500 »	
6	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta sanctorum</i>	»	6,000 »	278,350 »
7	Archives du royaume. — Frais d'administration (<i>Personnel et Matériel</i>)	26,550 »	»	
8	Frais de publication des inventaires des archives	4,000 »	»	
9	Archives de l'État dans les provinces, frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale.	15,000 »	»	
10	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	3,500 »	»	
	A REPORTER. fr.	5,240,254 40	445,000 »	5,685,254 40

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . fr.	5,240,254 40	445,000 »	5,685,254 40
	CHAPITRE XX.			
	<i>Beaux-arts.</i>			
1	Encouragements, souscriptions, achats. — Concours de composition musicale. — Pensions des lauréats. — Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers. — Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats. — École royale de gravure	112,500 »	12,000 »	
2	Académie royale d'Anvers. — Subsidés	25,000 »	6,000 »	
5	Conservatoire royal de Musique de Bruxelles	45,000 »	»	
4	Id. id. de Liège	19,000 »	»	
5	Musée royal de peinture et de sculpture	15,000 »	»	
6	Id. d'armes, d'armures et d'antiquités	15,000 »	»	
7	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes. — Salaire des gardiens	2,000 »	»	
8	Dernier septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon. — Piédestal de cette statue	»	25,000 »	560,000 »
9	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables. — Subside pour le piédestal du duc Charles de Lorraine	10,000 »	12,500 »	
10	Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. — Commission royale des monuments.	56,000 »	5,000 »	
11	Exposition nationale des beaux-arts	»	20,000 »	
	CHAPITRE XXI.			
	<i>Service de santé.</i>			
1	Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies.	59,500 »	»	
2	Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés aux élèves sages-femmes. — Subsidés aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues	25,500 »	»	87,800 »
3	Académie royale de médecine	25,000 »	»	
	CHAPITRE XXII.			
Unique.	Dépenses imprévues non libellées au Budget	9,900 »	»	9,900 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . fr.	5,617,454 40	525,500 »	6,140,954 40

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 mars 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

Budget de la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1848.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
CHAPITRE 1^{er}.			
<i>Service de la Dette.</i>			
1	»	Arrérages de l'inscription au Grand-Livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	
2	»	Arrérages de l'inscription portée au même Grand-Livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	
3	»	Intérêts des capitaux inscrits au Grand-Livre de la dette publique, à $2\frac{1}{2}$ p. ‰, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	
4	»	Frais relatifs à cette dette	
5	1	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. ‰, autorisé par la loi du 18 juin 1856	1,200,000 »
5	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (a.	500,000 »
6	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	
7	1	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. ‰, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,621,000 francs, à 5 p. ‰, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846	1,754,244 »
7	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (b.	584,748 »
8	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	
9	1	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. ‰, autorisé par la loi du 26 juin 1840	4,547,000 »
9	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	869,400 »
10	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	
11	1	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c, à 5 p. ‰, autorisé par la loi du 29 septembre 1842.	1,431,085 92
11	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	286,217 18
12	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt	
15	1	Intérêts à $4\frac{1}{2}$ p. ‰ sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bulletin officiel n° 42</i>)	4,294,927 44
15	2	Dotation de l'amortissement de cette dette (c.	954,428 52
14	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).	
15	1	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à $4\frac{1}{2}$ p. ‰, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel n° 44</i>)	5,809,520 »
15	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. ‰ du capital. (d.	425,280 »
16	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)	
A REPORTER.			fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
	»						
500,000	»	500,000	500,000	»	»		
846,560	»	846,560	846,560	»	»		
5,502,640	78	5,502,640	5,502,640	78	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
1,500,000	»	1,500,000	1,500,000	»	»		a) Voir l'état n° 1 des pièces à l'appui
5,000	»	5,000	5,400	»	400	»	
2,558,992	»	2,558,992	2,558,992	»	»		b) Voir l'état n° 2 des pièces à l'appui
59,000	»	59,000	59,000	»	»		
5,216,400	»	5,216,400	5,216,400	»	»		
150,000	»	150,000	150,000	»	»		
1,717,505	10	1,717,505	1,717,505	10	»		
45,000	»	45,000	45,000	»	»		
5,249,555	76	5,249,555	5,249,555	76	»		c) Voir l'état n° 3 des pièces à l'appui
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
4,252,800	»	4,252,800	4,252,800	»	»		d) Voir l'état n° 4 des pièces à l'appui
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
27,152,051	64	27,152,051	27,152,451	64	400	»	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
17	»	Intérêts et frais présumés de la dette flottante.	
18	»	Rentes viagères	
19	»	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée (sur une somme de fr. 155,317 14 c').	
20	»	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (articles 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842), 50,000 florins.	
21	»	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842.	
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.			
<i>Rémunérations.</i>			
	1	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées	
	2	— — civiles et autres accordées avant 1850	
	3	— — civiques	
1	4	— — militaires et pensions supplémentaires des Indes	
	5	— — de l'ordre Léopold	
	6	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	
	7	Arriérés de pensions de toute nature	
2	»	Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1848	
	1	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)	28,000 »
3	2	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).	17,000 »
	3	Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>)	3,000 »
			TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
27,152,051 64	"	27,152,051 64	27,152,451 64	"	400 "		
750,000 "	"	750,000 "	600,000 "	150,000 "	"		
5,665 15	"	5,665 15	5,665 15	"	"		
"	6,765 87	6,765 87	6,765 87	"	"		
105,820 10	"	105,820 10	105 820 10	"	"		
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"		
28,054,700 91	6,765 87	28,041,466 78	27,891,866 78	159,000 "	400 "		
DIFFÉRENCE EN PLUS . fr				149,600 "			
"	185,000 "						
"	110,000 "						
"	150,000 "						
2,245,000 "	"	3,241,000 "	3,204,000 "	37,000 "	"		
25,000 "	"						
"	525,000 "						
5,000 "	"						
"	11,005 29	11,005 29	19 470 90	"	(= 8,465 61		a) Du 1 ^{er} janvier au 18 avril 1848, à raison de fl 8,000 par année . fl 8,400 "
"	50,000 "	50,000 "	50 000 "	"	"		Du 19 avril au 31 déc 1848, à raison de florms 4,000 par an 2,800 "
2,271,000 "	1,051,005 29	3,302,005 29	3,275,470 90	37,000 "	8,465 61		Ensemble . fl 5 200 "
DIFFÉRENCE EN PLUS . fr				28,554 50			Francs 11,005 29

NUMÉRO des	articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.			
<i>Fonds de dépôt.</i>			
	1		Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables
1			394,000 »
	2		Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos
			6,000 »
2			Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État.
(Les crédits mentionnés aux deux articles qui précèdent ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.			

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.
—	—	
I.	22	Service de la Dette
II.	24	Rémunérations
III.	26	Fonds de dépôt
TOTAUX. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
594,000 »	6,000 »	400,000 »	590,000 »	(a 10,000 »	»	a) L'augmentation probable du chiffre des capitaux qui seront versés dans les caisses de l'État nécessite cette allocation	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»		
464,000 »	6,000 »	470,000 »	460,000 »	10,000 »	»		
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				10,000 »			

28,054,700 91	6,765 87	28,041,466 78	27,891,866 78	149,600 »	»
2,271,000 »	1,051,005 29	5,502,005 29	5,275,470 90	28,554 59	»
464,000 »	6,000 »	470,000 »	460,000 »	10,000 »	»
50,769,700 91	1,045,771 16	51,815,472 07	51,025,557 68	188,154 59	»
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				188,154 59	

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1848.



ETAT N° 1.

Emprunt de fr. 30,000,000

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1846.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1846.)

DOTATION.

1 p. % du capital de l'emprunt fr. 500,000 »

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

Semestre au 1^{er} juillet 1846 : 2 % de 3,969,000 francs . . . 79,380 »Semestre au 1^{er} janvier 1847 : » 4,200,000 » . . . 84,000 »TOTAL fr. 463,380 »

Cette somme de 463,380 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 473,901 53 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

N. B. Pour l'exercice 1847, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 500,000 francs, augmenté des intérêts, se rapportant à l'année 1847, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} janvier 1848, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} janvier 1847.

Capital primitif de l'emprunt. fr. 30,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} juillet 1846 et jouissances antérieures . . . 4,200,000 »Reste du capital. fr. 25,800,000 »

Emprunt de fr. 50,850,800

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1846.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1846.)

DOTATION.

1 % du capital de l'emprunt. fr. 508,508 »

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

Semestre au 1 ^{er} février 1846 : 1 1/2 % de 6,091,800 francs, soit 91,577 francs, dont le 1/6 pour le mois de janvier 1846 est de.	15,229 50
Semestre au 1 ^{er} août 1846 : 1 1/2 % de 6,562,800 francs. . . .	98,442 »
Semestre au 1 ^{er} février 1847 : 1 1/2 % de 7,041,800 francs, soit 105,627 francs, dont les 5/6 pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1846, sont de.	88,022 50
TOTAL. fr.	710,202 »

Cette somme de 710,202 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 949,308 97 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

N. B. Pour l'exercice 1847, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 508,508 francs, augmenté des intérêts, se rapportant à l'année 1847, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} février 1848, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} février 1847.

Capital primitif de l'emprunt fr.	50,850,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} août 1846 et jouissances antérieures. . .	7,041,800 »
Restant du capital. fr.	43,809,000 »

ÉTAT N° 5.

Dette convertie

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'ANNÉE ÉCHUE LE 1^{er} NOVEMBRE 1846.**DOTATION.**

1 % du capital approximatif de la dette. fr. 957,220 »

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.Semestre au 1^{er} mai 1846 : 2 1/4 p. % de 1,470,000 francs. . . 55,075 »Semestre au 1^{er} novembre 1846 : 2 1/4 p. % de 1,994,000 francs. . . 44,865 »TOTAL. . . fr. 1,055,160 »

Cette somme de 1,055,160 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 1,054,640 16 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

N. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} novembre 1847, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1847, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1846, de la dette convertie à 4 1/2 %.

Capital primitif et approximatif de la dette fr. 95,722,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1846 et jouissances antérieures . . . 1,994,000 »Restant du capital. . . fr. 93,728,000 »

Emprunt de fr. 84,656,000

A 4¹/₂ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'ANNÉE ÉCHUE LE 1^{er} NOVEMBRE 1846.

DOTATION.

1/2 % du capital de l'emprunt fr. 423,280 »

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

Semestre au 1^{er} mai 1846 : 2 1/4 % de 360,000 francs. 8,100 »

Semestre du 1^{er} novembre 1846 : 2 1/4 % de 584,000 francs. 13,140 »

TOTAL. fr. 444,520 »

Cette somme de 444,520 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 445,470 32 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

N. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} novembre 1847, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 423,280 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1847, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} novembre 1846.

Capital primitif de l'emprunt fr. 84,656,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1846 et jouissances antérieures 584,000 »

Restant du capital. fr. 84,072,000 »

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1848.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
172,150	12,400	184,550	170,000	(a) 14,550	»		
25,000	»	25,000	25,000	»	»		
6,000	»	6,000	5,500	(b) 2,500	»		
6,000	»	6,000	6,000	»	»		
228,150	12,400	240,550	225,500	17,050	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.				
			APPOINTEMENTS PAR AN.	MONIANT de la DÉPENSE.	TOTAL DU SERVICE.
CHAPITRE II.					
<i>Ordre Judiciaire.</i>					
<i>COUR DE CASSATION. — Personnel.</i>					
1	»	Premier président	1	14,000	14,000
		Présidents de chambre	2	11,000	22,000
		Conseillers	16	9,000	144,000
		Procureur général	1	14,000	14,000
		Avocats généraux.	2	10,000	20,000
		Greffier	1	5,000	5,000
		Commis-greffiers	2	5,500	7,000
		Huissiers audienciers	6	750	4,500
		Messagers	2	850	1,700
		Chef de bureau pour le parquet	1	5,000	5,000
		Employé	1	1,550	1,550
		Messenger et huissier de salle	1	850	850
		Concierge du palais de la Cour de Cassation	1	1,100	1,100
<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de Cassation.</i>					
2	»	La Cour.	»	»	5,000
		Le parquet.	»	»	1,250
		Mobilier pour la Cour de Cassation	»	»	1,000
		Bibliothèque de la Cour.	»	»	1,500
<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>					
5	»	Premiers présidents	3	9,000	27,000
		Présidents de chambre	7	7,000	49,000
		Conseillers.	56	6,000	336,000
		Procureurs généraux.	3	9,000	27,000
		Premiers avocats généraux.	3	7,000	21,000
		Deuxièmes id.	4	6,500	26,000
		Substituts des procureurs généraux	6	5,500	33,000
		Greffiers.	3	4,000	12,000
		Commis-greffiers	15	5,000	45,000
		Chefs de bureau ou secrétaires des parquets	5	2,750	8,250
		Employés	9	1,550	12,150
		Messagers des Cours.	4	600	2,400
		Huissiers audienciers	11	500	5,500
		Concierge	1	1,000	1,000
		Id.	1	500	500
		Id.	2	850	1,700
		Messagers des parquets	3	600	1,800
		Portier boute-feu.	1	500	500
		Présidence des assises	24	500	12,000
A REPORTER. fr.					

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
238,500	»	238,500	238,500	»	»		
3,250	(c) 1,500	6,750	6,750	»	»		c) Comme au Budget de 1846 et de 1847, ces 1,500 francs sont demandés pour la bibliothèque de la Cour de Cassation; au Budget de 1849 on demandera le dernier quart (fr. 1,500) du subside extraordinaire de 6,000 francs.
621,800	»	621,800	621,800	»	»		
863,550	4,500	867,050	867,050	»	»		

NUMÉRO des articles de la Loi	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		Report. fr.			
		<i>Matériel des Cours.</i>			
4	»	Cour d'Appel de Bruxelles	»	»	5,000
		Id. de Gand	»	»	5,000
		Id. de Liège	»	»	5,000
		Mobilier pour les trois Cours	»	»	5,000
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		<i>1^{re} CLASSE. — Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>			
		Présidents	4	6,000	24,000
		Vice-présidents	5	5,000	25,000
		Juges d'instruction	7	4,660	32,620
		Juges	20	4,000	80,000
		Procureurs du Roi	4	6,000	24,000
		Substituts	10	4,000	40,000
		Greffiers	4	2,800	11,200
		Commis-greffiers	19	2,000	38,000
		<i>2^{me} CLASSE. — Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>			
		Présidents	7	5,250	36,750
		Vice-présidents	6	4,375	26,250
		Juges d'instruction	7	4,080	28,560
		Juges	29	3,500	101,500
		Procureurs du Roi	7	5,250	36,750
		Substituts	15	3,500	45,500
		Greffiers	7	2,500	17,500
		Commis-greffiers	25	1,800	41,400
		<i>3^{me} CLASSE. — Audenarde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>			
		Présidents	8	4,650	37,200
		Vice-président	1	5,875	5,875
		Juges d'instruction	8	3,610	28,880
		Juges	18	3,100	55,800
		Procureurs du Roi	8	4,650	37,200
		Substituts	9	3,100	27,900
		Greffiers	8	2,200	17,600
		Commis-greffiers	18	1,600	28,800
		A REPORTER. fr.			
					846,285

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
865,550	1,500	867,050	867,050	»	»		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		
883,550	1,500	885,050	885,050	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. fr.				846,285
		4 ^{me} CLASSE. — <i>Dinant, Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.</i>				
		Présidents	7	4,200	29,400	157,820
		Juges d'instruction	7	3,260	22,820	
		Juges	9	2,800	23,200	12,960
		Procureurs du Roi	7	4,200	29,400	
		Substituts	7	2,800	19,600	558,900
		Greffiers	7	2,200	15,400	
		Commis-greffiers	10	1,600	16,000	
		Payements éventuels à faire en exécution des disposi- tions énoncées à la colonne d'observations	»	»	16,000	16,000
		Traitement des secrétaires des parquets et commis des procureurs du Roi	»	»	56,000	56,000
		Greffiers de commerce à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège.	4	1,080	4,320	12,960
		Greffiers à Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers	9	960	8,640	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix	206	1,800	370,800	558,900
		Greffiers	209	900	188,100	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

5
(suite).

6

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848			CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR L'EXERCICE 1847	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
885,530	1,500	885,050	885,050	»	»		
1,055,063	(a) 16,000	1,069,063	1,067,263	(b) 1,800	»	<p>a) Ces 16 000 francs, pour les aux charges extraordinaires, sont nécessaires pour subvenir au traitement du personnel des tribunaux d'Alton, Fontenay et Neufchâteau, qui n'est pas encore réduit au chiffre normal fixé par les lois des 5 et 6 juin 1839. Il y a d'ailleurs quelques millions de pertes des parties cédées du Luxembourg et du Luxembourg non encore réalisées.</p> <p>b) Par arrêté royal du 16 février 1847 le nombre de commissaires du tribunal d'Alton a été porté à trois. Il en résulte une augmentation de 1 800 francs.</p>	
558,900	»	558,900	556,200	(c) 2,700	»	<p>c) Cette augmentation résulte de la création d'une justice de paix à Sichen Bolze par suite de la loi du 9 mars 1847.</p>	
2,495,515	17,500	2,515,015	2,508,515	4,500	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.					
CHAPITRE III.						
<i>Justice militaire.</i>						
HAUTE-COUR. — <i>Personnel.</i>						
1	»	Président	1	8,460	8,460	65,800
		Conseillers	5	6,350	31,750	
		Auditeur général	1	8,460	8,460	
		Substitut de l'auditeur général	1	5,500	5,500	
		Greffier	1	5,290	5,290	
		Commis-greffier	1	2,800	2,800	
		Id. du greffier	1	1,270	1,270	
		Id. de l'auditeur général	1	1,500	1,500	
2	»	Concierge	1	770	770	5,000
		Matériel pour la haute-cour	»	»	5,000	
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.						
3	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand et Liège	5	4,200	21,000	55,400
		Auditeurs provinciaux de 2 ^{me} classe, à Arlon, Hasselt, Mons et Namur	4	5,600	14,400	
		Auditeur-adjoint	1	5,000	5,000	
		Prévôts militaires	9	517	2,853	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.						
CHAPITRE IV.						
FRAIS DE JUSTICE.						
1	»	Frais d'instruction et d'exécution				
		Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes expéditions et écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques				
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.						
CHAPITRE V.						
PALAIS DE JUSTICE.						
Uniq.	»	Constructions, réparations, loyer de locaux				
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.						

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
63,800	»	63,800	63,800	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
41,235	»	41,235	41,235	»	»		
112,035	»	112,035	112,035	»	»		
679,000	»	679,000	679,000	»	»		
1,000	»	1,000	1,000	»	»		
680,000	»	680,000	680,000	»	»		
35,000	(a 40,000	75,000	75,000	»	»		
35,000	40,000	75,000	75,000	»	»		

a) Les 40,000 francs demandés comme charges extraordinaires sont destinés à accorder aux provinces des subsides pour reconstructions de palais de justice et à aider les communes, de concert avec les provinces, à fournir des locaux convenables au siège des justices de paix.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
1	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>
2	»	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>
5	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, jusqu'en 1850; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
1	»	Pensions civiles
2	»	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
5	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
CULTE CATHOLIQUE.		
1	»	Clergé supérieur et professeurs des séminaires; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires.
2	»	Id. inférieur
5	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant aux cultes.
La somme de fr. 444,000, y compris celle de 50,000 fr. pour la restauration des tours mixtes, est destinée à aider les provinces et les communes à remplir les obligations que la loi leur impose relativement aux édifices consacrés au culte.		
CULTE PROTESTANT.		
4	»	Traitements et autres frais.
		A REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
93,500	»	93,500	93,500	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
101,500	»	101,500	101,500	»	»		
(a) 180,000	»	180,000	180,000	»	»		a) L'état détaillé des pen- sions allouées depuis la pu- blication de cette annexe au Budget de 1847, est inséré sous le n° 2 des Annexes.
12,000	»	12,000	12,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
195,000	»	195,000	195,000	»	»		
(a) 405,822 59	»	405,822 59	405,822 59	»	»		a) L'emploi de la somme de fr. 405,822 59 est dé- taillé au tableau inséré à la suite du Budget, sous le n° 3
(b) 519,104 61	»	5,519,104 61	5,519,104 61	»	»		
594,000	50,000	444,000	444,000	»	»		b) L'emploi de cette som- me est détaillé au tableau n° 4, inséré à la suite du Budget.
(c) 57,900	»	57,900	57,900	»	»		c) L'emploi de cette som- me est détaillé au tableau n° 5, inséré à la suite du Budget.
4,174,827	50,000	4,224,827	4,224,827	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles.	
		REPORT. fr.
		CULTE ISRAËLITE.
5	»	Traitement des Ministres et autres frais
		PENSIONS ET SECOURS.
6	»	Pensions et secours pour les ministres des cultes.
		<i>Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément à la loi du 21 juillet 1844.</i>
		<i>Des secours sont accordés à des ecclésiastiques et à d'anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ecclésiastiques encore en fonctions ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans le besoin.</i>
		<i>La somme de 154,000 francs comprend celle de</i>
		1 ^o 124,000 francs pour <i>pensions</i> .
		2 ^o 50,000 francs pour <i>secours</i> .
		Ensemble . . fr. 154,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		<i>Établissements de bienfaisance.</i>
1	»	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu
2	»	Subsides : 1 ^o pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre
3	»	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres et indemnité de son secrétaire.
4	»	Subside pour l'érection des dépôts de mendicité agricoles
5	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
6	»	Subsides : 1 ^o pour le patronage des condamnés libérés; 2 ^o pour faire établir et soutenir à cette fin des maisons de refuge où sont également reçues les personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3 ^o pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
4,174,827 »	30,000 »	4,204,827 »	4,224,827 »	»	»		a) L'allocation de francs 11,000 sera répartie de la manière suivante : Au grand-ta- blin . . . fr 4,000 Aux deux mi- nistres officiants à Bruxelles . . . 2,500 Au secrétaire . . . 400 Frais de bureau du consistoire cen- tral . . . 300 Aux ministres officiants à An- vers . . . 500 A Gand . . . 400 A Liège . . . 400 A Ailon . . . 400 Pour dépenses imprévues . . . 2,100 Ensemble fr 11,000
(a) 11,000 »	»	11,000 »	11,000 »	»	»		
(b) 154,000 »	»	154,000 »	154,000 »	»	»		
4,559,827 »	50,000 »	4,589,827 »	4,589,827 »	»	»		b) L'état détaillé des pen- sions allouées en exécution de la loi du 21 juillet 1844, forme l'annexe n° 6 faisant suite à celui publié à l'appui du Budget de 1847
25,000	»	25,000	25,000	»	»		
160,000	»	160,000	160,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
175,000	»	175,000	175,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
445,000	»	445,000	445,000	»	»		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
<i>Prisons.</i>		
SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
1	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus.
2	»	Gratifications aux détenus employés au service domestique.
3	»	Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants.
4	»	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.
5	»	Traitement des employés attachés au service domestique.
6	»	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.
7	»	Frais d'impressions et de bureau.
8	»	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier.
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.		
9	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.
10	»	Gratifications aux détenus.
11	»	Frais d'impressions et de bureau.
12	»	Traitement et tantièmes des employés.
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
<i>Frais de police.</i>		
1	»	Service des passe-ports.
2	»	Autres mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,100,000	»	1,100,000	1,155,000	(a 50,500	»	<p>a) Par suite des observa- tions qui ont été faites sur le libellé de l'article 1^{er} du Budget de 1847, cet article a été divisé en 4 articles spé- ciaux, dont le total excède de 30,500 francs l'allocation pour 1847. — Cette augmen- tation, qui porte sur l'entre- tien des détenus, ne sera suffi- sante que pour le cas où il y aurait une baisse dans le prix des vivres (Voir aux an- nexes le compte des opéra- tions du service domestique pour 1845, n° 7)</p> <p>b) Cette somme doit être transférée au Budget des Travaux publics. Elle est destinée à servir d'indemnités annuelles pour le travail ex- traordinaire et les frais de voyage et de séjour de l'em- ployé des ponts et chaussées attaché à l'administration des prisons. Les 200,000 francs, por- tés comme charges extraor- dinares, sont destinés à la construction de nouvelles prisons.</p>	
34,000	»	34,000					
24,000	»	24,000					
7,500	»	7,500	400,000	»	»		
400,000	»	400,000	5,000	»	»		
5,000	»	5,000	10,000	»	»		
10,000	»	10,000	651,000	»	(b 1,600		
429,400	200,000	629,400					
2,007,900	200,000	2,207,900	2,179,000	50,500	1,600		
700,000	»	(c 700,000	700,000	»	»		<p>c) Voir le compte général des travaux en 1845 (annexe n° 8).</p> <p>d) Cette majoration est devenue nécessaire par suite de l'augmentation de la po- pulation des prisons, qui porte principalement sur le nombre des détenus correc- tionnels, ayant droit, aux termes de l'arrêté royal du 22 décembre 1832, à la moi- tié du salaire.</p>
185,000	»	185,000	170,000	(d 15,000	»		
10,000	»	10,000	5,000	(e 5,000	»		
85,400	»	85,400	81,500	(f 3,900	»		
978,400	»	(g 978,400	956,500	21,900	»	<p>e) Ces 5,000 francs en plus sont destinés à couvrir le prix d'une adjudication d'impressions pour 2 ou 3 années.</p> <p>f) Ces 3,900 francs sont nécessaires pour pourvoir au traitement de 3 frères reli- gieux (2,100 fr.), à la mai- son pénitentiaire de St-Hu- bert, et de 3 sœurs (1,800 fr.) à la maison pénitentiaire de Namur, qui seront chargés spécialement de la surveil- lance des ateliers.</p>	
2,986,500	200,000	3,186,500	3,155,500	52,400	1,600		
20,000	»	20,000	20,000	»	»	<p>g) La somme de 978,400 francs ne constitue qu'une avance, elle sera portée en entier au Budget des Voies et Moyens</p>	
48,000	»	48,000	48,000	»	»		
68,000	»	68,000	68,000	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		CHAPITRE XII.
Uniq.	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
		CHAPITRE XIII.
Uniq.	»	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos.
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

Chapitres	Pages.	<i>Récapitulation.</i>	
—	—		
I.	56	Administration centrale	
II.	58	Ordre judiciaire	
III.	44	Justice militaire	
IV.	<i>Ib.</i>	Frais de justice	
V.	<i>Ib.</i>	Palais de justice	
VI.	46	Publications officielles	
VII.	<i>Ib.</i>	Pensions et secours	
VIII.	<i>Ib.</i>	Cultes	
IX.	48	Établissements de bienfaisance	
X.	50	Prisons	
XI.	<i>Ib.</i>	Frais de police générale	
XII.	52	Dépenses imprévues	
XIII.	<i>Ib.</i>	Dépenses concernant des exercices clos	
		TOTAUX.	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
41,500	»	41,500	41,500	»	»		
41,500	»	41,500	41,500	»	»		

228,150	12,400	240,550	225,500	17,050	»
2,493,515	17,500	2,511,015	2,508,515	4,500	»
112,055	»	112,055	112,055	»	»
680,000	»	680,000	680,000	»	»
55,000	40,000	75,000	75,000	»	»
101,500	»	101,500	101,500	»	»
195,000	»	195,000	195,000	»	»
4,559,827	50,000	4,589,827	4,589,827	»	»
445,000	»	445,000	445,000	»	»
2,986,500	200,000	5,186,500	5,155,500	52,400	1,600
68,000	»	68,000	68,000	»	»
5,000	»	5,000	5,000	»	»
41,500	»	41,500	41,500	»	»
11,752,845	519,900	12,052,745	11,980,595	75,950	1,600
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				72,550	

54

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

POUR L'EXERCICE 1848.

PRÈRES A L'APPUI.

ANNEXE N° 1.

PERSONNEL

DES

FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ATTACHÉS A L'ADMINISTRATION CENTRALE.

CADRE DU PERSONNEL, D'ORDRE L'ARRÊTÉ ORGANIQUE DU 21 NOVEMBRE 1846. 1.	GRADES ET TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ACTUELLEMENT EN FONCTIONS. 2.
SECRETARIAT GÉNÉRAL.	
1 Secrétaire général, à fr. 8,400	1 Secrétaire général, à fr. 8,400
	1 Directeur, faisant fonctions de chef de bureau 5,000
	1 Chef de bureau 3,000
	1 Id. 2,800
3 Chefs de bureau Minimum. Maximum	1 Commis de 1 ^{re} classe 2,500
3 Commis de 1 ^{re} classe. 3,000 4,000	1 Id. de 2 ^{me} classe, faisant fonctions de 1 ^{re} classe. 2,000
2 Id. de 2 ^{me} classe. 2,400 2,800	1 Id. de 1 ^{re} classe à nommer. »
2 Id. de 3 ^{me} classe. 1,800 2,100	1 Id. de 2 ^{me} classe 2,000
4 Id. de 3 ^{me} classe. 1,200 1,500	1 Id. de 3 ^{me} classe, faisant fonctions de 2 ^{me} classe. 1,500
7 Expéditionnaires 600 1,000	1 Id. de 3 ^{me} classe 1,200
	1 Id. id. 1,400
	1 Expéditionnaire, faisant fonctions de commis de 3 ^{me} cl. 800
	1 Id. 1,050
	1 Id. 900
	3 Id. 800
	2 Id. 600
1^{re} DIVISION.	
<i>Cultes et établissements de bienfaisance.</i>	
1 Directeur, à fr. 6,000	1 Administrateur, à fr. 8,400
1 inspecteur général (pour les prisons et les établissements de bienfaisance) 6,000	1 Inspecteur général. 6,000
	1 Chef de division, faisant fonctions de chef de bureau. 3,800
	1 Commis de 1 ^{re} classe, faisant fonction de chef de bureau. 2,200
	1 Id. id. 2,200
	1 Id. de 2 ^{me} classe, faisant fonctions de 1 ^{re} classe. 1,800
	1 Id. id. id. 1,800
	1 Id. id. 2,000
	1 Id. de 3 ^{me} classe, faisant fonctions de 2 ^{me} classe. 1,200
	1 Id. id. 1,200
	1 Id. id. à nommer »
2^{me} DIVISION.	
<i>Prisons et sûreté publique.</i>	
1 Directeur, à fr. 6,000	1 Administrateur, à fr. 8,000
	1 Chef de division, faisant fonctions de chef de bureau. 5,000
	1 Id. id. 5,800
	1 Contrôleur, id. 4,000
	2 Commis de 1 ^{re} classe 2,200
	1 Id. de 2 ^{me} classe, faisant fonctions de 1 ^{re} classe. 2,100
	1 Id. id. 1,600
	2 Id. id. 2,000
	1 Id. de 3 ^{me} classe, faisant fonctions de 2 ^{me} classe. 1,800
	1 Id. id. id. 1,600
	2 Id. id. 1,500
	2 Id. id. 1,250
	3 Expéditionnaires, faisant fonctions de commis de 3 ^{me} cl. 800
	2 Id. 800
	1 Id. à nommer »
	A REPORTER. fr.

DIFFÉRENCE			EMPLOYÉS à NOMMER.	Observations.
EN PLUS sur LE MINIMUM, sans dépasser LE MAXIMUM. 3.	EN PLUS, lorsque LE MAXIMUM est dépassé. 4.	EN MOINS sur LE MINIMUM assigné AU GRADE. 5.		
"	"	"	"	
"	2,000	"	"	
"	"	"	"	
"	"	200	"	
100	"	"	"	
"	"	400	"	
"	"	"	2,400	
200	"	"	"	
"	"	500	"	
"	"	"	"	
200	"	"	"	
"	"	400	"	
"	450	"	"	
500	"	"	"	
600	"	"	"	
"	"	"	"	
"	2,400	"	"	
"	"	"	"	
800	"	"	"	
"	"	800	"	
"	"	200	"	
"	"	600	"	
"	"	600	"	
200	"	"	"	
"	"	600	"	
"	"	"	"	
"	"	"	1,200	
"	2,000	"	"	
"	2,000	"	"	
800	"	"	"	
1,000	"	"	"	
"	"	400	"	
"	"	500	"	
"	"	200	"	
400	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	200	"	
600	"	"	"	
100	"	"	"	
"	"	1,200	"	
400	"	"	"	
"	"	"	600	
5,700	8,850	6,400	4,200	

CADRE DU PERSONNEL, D'APRÈS L'ARRÊTÉ ORGANIQUE DU 21 NOVEMBRE 1846. 1.	GRADES ET TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ACTUELLEMENT EN FONCTIONS. 2.
5^{me} DIVISION. <i>Législation et grâces.</i>	REPORT. fr.
1 Directeur, à fr. 6,000	1 Directeur, à fr. 6,000
Minimum. Maximum.	1 Chef de bureau 3,000
1 Chef de bureau 3,000 4,000	1 Commis de 1 ^{re} classe 2,500
5 Commis de 1 ^{re} classe. 2,400 2,800	2 Id. de 2 ^{me} classe, faisant fonctions de 1 ^{re} classe. 2,000
2 Id. de 5 ^{me} classe. 1,200 1,500	2 Id. de 5 ^{me} classe à nommer. »
4^{me} DIVISION. <i>Comptabilité. — Pensions.</i>	—
1 Chef de division, à fr. 5,000	1 Directeur, à fr. 6,000
Minimum. Maximum.	1 Chef de bureau 3,500
2 Chefs de bureau 3,000 4,000	1 Id. 2,800
2 Commis de 1 ^{re} classe. 2,400 2,800	1 Id. faisant fonctions de commis de 1 ^{re} classe. 3,150
2 Id. de 2 ^{me} classe. 1,800 2,100	1 Id. id. 2,800
4 Id. de 5 ^{me} classe. 1,200 1,500	1 Commis de 1 ^{re} classe, faisant fonctions de 2 ^{me} classe. 2,500
	1 Id. id. id. 2,200
	1 Id. de 5 ^{me} classe 1,500
	2 Id. id. 1,250
	1 Expéditionnaire, faisant fonctions de commis de 5 ^{me} cl. 800
GENS DE SERVICE.	—
Minimum. Maximum.	1 Huissier d'audience, à fr. 1,200
1 Huissier d'audience fr. 1,200 1,500	1 Id. de salle. 1,100
1 Id. de salle 1,000 1,100	1 Id. messenger 1,100
8 Id. messagers 800 1,000	1 Id. id. 1,000
1 Concierge 600 800	5 Id. id. 900
5 Nettoyeuses. 400 500	1 Id. id. 800
2 Boute-feux 600 750	1 Concierge 600
	2 Boute-feux 750
	5 Nettoyeuses 450
	TOTAUX. fr.

DIFFÉRENCE			EMPLOYÉS A NOMMER. 6.	<i>Observations.</i>
EN PLUS sur LE MINIMUM, sans dépasser LE MAXIMUM. 3.	EN PLUS, lorsque LE MAXIMUM est dépassé. 4.	EN MOINS sur LE MINIMUM assigné AU GRADE. 5.		
5,700	8,850	6,400	4,200	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
100	»	»	»	
»	»	800	»	
»	»	»	2,400	
»	1,000	»	»	
500	»	»	»	
»	»	200	»	
»	750	»	»	
»	400	»	»	
»	700	»	»	
»	400	»	»	
500	»	»	»	
100	»	»	»	
»	»	400	»	
»	»	»	»	
100	»	»	»	
»	500	»	»	
200	»	»	»	
500	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
500	»	»	»	
150	»	»	»	
7,950	12,400	7,800	6,600	

ANNEXE N° 2.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Daels, G.-J.	24 février 1780.	Juge de paix du canton d'Aerschot.	26 février 1845.
2	Mintart, P.	11 juin 1798.	Greffier de la justice de paix du canton de St-Gilles-Waes.	18 septembre 1845.
3	Seeldraeyers, C.	12 février 1814.	Gardien de 2 ^{me} classe à la maison de correction de St-Bernard.	13 août 1846
4	Lambert, J.-F.	28 mai 1787.	Gardien de 2 ^{me} classe à la maison de surêté de Liège.	25 juin 1846
5	Nalinne, P.-J.	22 mars 1770	Greffier de la justice de paix de Namur (Sud.)	17 février 1846.
6	Macck, J.	10 mai 1777.	Juge de paix du canton de Lennick.	15 mars 1846
7	Dewilde, J.-J.	25 octobre 1776	Messager à la Cour d'appel de Bruxelles.	50 mai 1846.
8	Van Riet, L.-J.	2 juillet 1794	Gardien à la maison de correction de St-Bernard.	15 octobre 1846
9	Dehecker, J.	10 mai 1795.	Portier à la maison de correction de St-Bernard.	5 novembre 1846
10	Delatour, J.-B.-J.	6 janvier 1799.	Gardien de 2 ^{me} classe à la maison de surêté de Bruxelles.	12 septembre 1846.

de la Justice, pensionnés depuis le 1^{er} avril 1846 jusqu'au 1^{er} mars 1847.

CAUSES de la SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Hémiplégie	11	6	1,210 »	251 »	
Rhumatisme et goutte . .	16	2	849 »	255 »	
Asthme	10	6	888 »	175 »	
Bronchite chronique, etc.	19	4	925 »	501 »	
Catarrhe pulmonaire . .	29	11	1,040 »	518 »	
Cécité incurable.	21	10	2,086 »	759 »	
Âge avancé	50	5	549 85	277 »	
Constitution débile . . .	14	7	885 85	214 »	
Lésion du cœur, etc. . .	14	6	1,324 98	520 »	
Rhumatisme chronique. .	29	»	925 »	447 »	
TOTAL. fr.				5,477 »	

ANNEXE N° 5.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE PREMIER.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé
à l'art. 1^{er} du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.			
Traitement du cardinal-archevêque	»	50,000 »	50,000 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,600 »
Vicaires généraux	5	5,600 »	10,800 »
Chanoines	12	2,400 »	28,800 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire (a)	16	425 28	6,772 48
Demi-bourses (a)	50	211 64	10,582 01
			99,554 49
EVÊCHÉ DE BRUGES.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	5,290 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	11	425 28	4,656 08
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
			59,247 08
EVÊCHÉ DE GAND.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	5,209 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	14	425 28	5,925 92
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
			60,516 92

(a) Créées par le décret du 30 septembre 1807.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.			
Traitement de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	"	" "	4,200 "
Vicaires généraux	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" "	8,000 "
Bourses du séminaire	14	425 28	5,925 92
Demi-bourses	28	211 64	5,925 92
			61,151 84
ÉVÊCHÉ DE NAMUR.			
Traitement de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	"	" "	4,200 "
Traitement d'un secrétaire	"	1,260 "	1,260 "
Vicaires généraux	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" "	8,000 "
Demi-bourses	54	211 64	11,428 58
			61,988 58
ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.			
Traitement de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	"	" "	4,200 "
Vicaires généraux	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" "	8,000 "
Bourses du séminaire	11	425 28	4,656 08
Demi-bourses	33	211 64	7,407 40
			61,565 48

Récapitulation.

Archevêché de Malines	fr.	99,554 49
Évêché de Bruges		59,247 08
— de Gand		60,516 92
— de Liège		61,151 84
— de Namur		61,988 58
— de Tournay		61,565 48

Total de l'art. 1^{er}. fr. 405,822 59

ANNEXE N° 4.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE 2.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 2 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE a).	TRAITTE- MENT individuel	TOTAL.	PLACES fixes occupées le 4 ^e trimestre 1846	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après le 4 ^e trimestre 1846, comptant, avec les places fixes remplies, les au- tres dépenses b).	PLACES VACANTES le 4 ^e trimestre 1846			NOMBRE des		Places vacantes qui seront acomplis en 1848	
						1 ^o Places desservies provisoi- rement. c).	2 ^o Places non desservies	3 ^o TOTAL des n ^o 1 ^o et 2 ^o	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traite- ment.		
Province d'Anvers.												
Curés de 1 ^{re} classe.	10	2,047 50	20,475 »	10	20,475 »							
— 2 ^e classe.	11	1,363 »	15,015 »	11	15,015 »							
Desservants.	159	787 50	125,212 50	159	125,212 50							
Succursales desservies provi- soirement	»	»	»	»	»							
Chapelains.	12	500 »	6,000 »	12	6,000 »							
Chapelles desservies provisoi- rement	»	»	»	»	»							
Vicaires.	191	500 »	95,500 »	191	95,500 »							
Coadjuteurs	»	500 »	»	»	2,500 »	»	»	»	5			
Augmentations de traitem ^t . Cinq prêtres auxiliaires. . .	»	»	»	»	1,077 50	»	»	»	»	4		
»	»	210 »	»	»	1,050 »							
TOTAL.	585	»	262,202 50	585	266,850 »	»	»	»	5	4		
A déduire pour revenus de 15 cures	»	»	807 79	»	807 79							
RESTE.	»	»	261,594 71	»	266,022 21							
Province de Brabant.												
Curés de 1 ^{re} classe.	10	2,047 50	20,475 »	10	20,475 »							
— 2 ^e classe.	20	1,363 »	27,500 »	20	27,500 »							
Desservants	583	787 50	301,612 50	578	297,675 »							
Succursales desservies provi- soirement	»	»	»	»	1,968 75	5	»	5				
Chapelains.	14	500 »	7,000 »	10	5,000 »							
Chapelles desservies provisoi- rement	»	»	»	»	1,000 »	4	»	4				
Vicaires	281	500 »	140,500 »	266	153,000 »	»	15	15				
Coadjuteurs	»	500 »	»	»	5,500 »	»	»	»	7			
Augmentations de traitem ^t . (1 compris 3 cures de 1 ^{re} classe, per sonn.)	»	»	»	»	5,040 »	»	»	»	»	14		
Un prêtre auxiliaire.	»	210 »	»	»	210 »	»	»	»	»	»	10	
TOTAL.	708	»	496,887 50	684	495,168 75	9	15	24	7	14	10	
A déduire pour revenu de 7 cures.	»	»	3,677 67	»	3,677 67							
RESTE.	»	»	493,209 85	»	491,491 08							

a) Cette colonne comprend toutes les places fixes auxquelles un traitement est attaché. Au 25 janvier 1847, aucun changement n'étant survenu, les chiffres sont ceux du Budget de 1847.

b) Ces sommes seront dépassées en 1848, par suite de l'augmentation du personnel et des nouvelles dotations éventuelles.

c) Les places de desservants et de chapelains, bien que vacantes, donnent ordinairement lieu au paiement de la moitié du traitement, et temporairement du traitement entier, à l'administrateur provisoire qui dessert, en outre, une autre place définitivement.

DESIGNATION des DEPENSES	NOMBRE	CRAIFL- MENT individuel	TOTAL.	PLACES OCCUPÉES le 1 ^{er} trimestre 1840	MOYENNE D'UNE ANNÉE, d'après le 4 ^e trimestre 1840, comptant, avec les places fixes remplies, les au- tres dépenses	PLACES VAGANTES le 4 ^e trimestre 1840			NOMBRE des		Places vacantes qu'il y avait en 1840
						1 ^o Places desservies provisoi- rement	2 ^o Places non desservies	3 ^o TOTAL des n ^{os} 1 ^{er} et 2 ^o	Coadju- teurs	Augmen- tations de traite- ment	
Province de la Flandre Occidentale.											
Curés de 1 ^{re} classe.	20	2,047 50	40,950 "	20	40,950 "						
— 2 ^e classe.	16	1,365 "	21,840 "	16	21,840 "						
Desservants	228	787 50	179,550 "	228	179,550 "						
Succursales desservies provi- soirement	"	"	"	"	"						
Chapelains	7	500 "	3,500 "	7	3,500 "						
Chapelles desservies provisoi- rement	"	"	"	"	"						
Vicaires.	270	500 "	135,000 "	268	134,000 "		2	2			
Coadjuteurs	"	500 "	"	"	4,500 "		"	"	9		
Augmentations de traitem ^t . .	"	"	"	"	"		"	"	"		
TOTAL	541	"	580,840 "	559	584,540 "	"	2	2	9	"	8
A déduire pour revenus de 11 cures.	"	"	267 96	"	267 96						
RESTE	"	"	580,572 04	"	584,072 04						
Province de la Flandre orientale.											
Curés de 1 ^{re} classe	22	2,047 50	45,045 "	22	45,045 "						
— 2 ^e classe	15	1,365 "	20,475 "	15	20,475 "						
Desservants	279	787 50	219,712 50	277	218,157 50						
Succursales desservies provi- soirement	"	"	"	"	595 75	1	1	2			
Chapelains	7	500 "	3,500 "	7	3,500 "						
Chapelles desservies provisoi- soirement	"	"	"	"	"						
Vicaires.	290	500 "	145,000 "	290	145,000 "						
Coadjuteurs	"	500 "	"	"	11,500 "		"	"	25		
Augmentations de traitem ^t . (Deux indemnités)	"	"	"	"	500 "						
TOTAL	615	"	455,752 50	611	444,551 25	1	1	2	25	"	10
A déduire le revenu d'une cure.	"	"	10 53	"	10 53						
RESTE	"	"	455,721 97	"	444,540 72						
Province de Hainaut.											
Curés de 1 ^{re} classe.	6	2,047 50	12,285 "	6	12,285 "						
— 2 ^e classe.	26	1,365 "	35,490 "	26	35,490 "						
Desservants	417	787 50	328,587 50	598	515,425 "						
Succursales desservies provi- soirement	"	"	"	"	7,087 50	18	1	19			
Chapelains	7	500 "	3,500 "	"	"						
Chapelles desservies provisoi- rement	"	"	"	"	1,750 "	7	"	7			
Vicaires.	214	500 "	107,000 "	146	75,000 "	"	68	68			
Coadjuteurs	"	500 "	"	"	2,500 "	"	"	"	5		
Augmentations de traitem ^t . (Y compris 2 curés de 1 ^{re} classe, par sonna)	"	"	"	"	1,627 50	"	"	"	"	3	
Indemnités à 3 prêtres franç	"	"	"	"	500 "						
TOTAL	670	"	486,662 50	576	447,665 "	25	69	94	5	3	9
A déduire pour revenus de 4 cures.	"	"	458 45	"	458 45						
RESTE	"	"	486,224 05	"	447,226 55						

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE	TRAITE- MENT individuel.	TOTAL.	PLACES occu- pées le 1 ^{er} trimest. 1840.	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après le 1 ^{er} trimestre 1840, comptant, avec les places fixes temples, les au- tres dépenses.	PLACES VACANTES le 4 ^e trimestre 1840.			NOMBRE des		Places vacantes qui seront remplies en 1840.	
						1 ^{er} Places desservies provisoi- rement.	2 ^e Places non desservies	3 ^e TOTAL des n ^{os} 1 ^{er} et 2 ^e .	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traite- ment.		
Province de Liège.												
Curés de 1 ^{re} classe	6	2,047 50	12,285 »	6	12,285 »							
— 2 ^e classe	18	1,565 »	24,570 »	18	24,570 »							
Desservants	357	787 50	281,157 50	343	270,112 50							
Succursales desservies provi- soirement	»	»	»	»	4,725 »	12	2	14				
Chapelains	25	500 »	11,500 »	12	6,000 »							
Chapelles desservies provi- soirement	»	»	»	»	2,000 »	8	3	11				
Vicaires.	127	500 »	63,500 »	110	55,000 »	»	17	17				
Coadjuteurs	»	500 »	»	»	2,000 »	»	»	»	4			
Augmentations de traitem ^t . »	»	»	»	»	1,197 50	»	»	»	»	5		
TOTAL. (Pas de revenus de cure.)	551	»	592,992 50	489	577,890 »	20	22	42	4	5	5	
Province de Limbourg.												
Curés de 1 ^{re} classe	5	2,047 50	6,142 50	5	6,142 50							
— 2 ^e classe	9	1,565 »	12,285 »	9	12,285 »							
Desservants	208	787 50	165,012 50	206	161,437 50							
(Y compris l'église du camp; le traite- ment était payé par le Département de la Guerre, aucune somme n'est portée ci-contre.)												
Succursales desservies provi- soirement	»	»	»	»	593 75	1	1	2				
Chapelains	17	500 »	8,500 »	12	6,000 »							
Chapelles desservies provi- soirement	»	»	»	»	750 »	5	2	5				
Vicaires.	105	500 »	52,500 »	101	50,500 »	»	4	4				
Coadjuteurs	»	500 »	»	»	500 »	»	»	»	1			
Augmentations de traitem ^t . »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
TOTAL.	542	»	242,440 »	551	258,008 75	4	7	11	1	»	7	
A déduire pour revenus de 2 cures	»	»	179 54	»	179 54							
RESTE.	»	»	242,260 66	»	257,829 41							
Province de Luxem- bourg.												
Curés de 1 ^{re} classe	5	2,047 50	10,237 50	5	10,237 50							
— 2 ^e classe	15	1,565 »	20,475 »	15	20,475 »							
Desservants.	299	787 50	235,462 50	287	226,012 50							
Succursales desservies provi- soirement	»	»	»	»	3,957 50	10	2	12				
Chapelains	66	500 »	33,000 »	8	4,000 »							
Chapelles desservies provi- soirement	»	»	»	»	11,750 »	47	11	58				
Vicaires.	35	500 »	16,500 »	18	9,000 »	»	15	15				
Coadjuteurs	»	500 »	»	»	1,000 »	»	»	»	2			
Augmentations de traitem ^t . (2 curés de 1 ^{re} classe, personnel.)	»	»	»	»	1,565 »	»	»	»	»	2		
TOTAL.	418	»	315,675 »	333	287,777 50	57	28	85	2	2	5	
A déduire pour revenus de 7 cures	»	»	244 10	»	244 10							
RESTE.	»	»	315,430 90	»	287,533 40							

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE	FRAITE- MENT individuel	TOTAL.	PLACES OCCUPÉES le 4 ^e trimestre 1816	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après le 4 ^e trimestre 1816, comprenant, avec les places fixes remplies, les au- tres dépenses.	PLACES VACANTES le 4 ^e trimestre 1816.			NOMBRE des		Places vacantes qui seront remplies en 1816	
						1 ^o Places desservies provisoi- rement	2 ^o Places non desservies	3 ^o TOTAL des n ^{os} 1 ^o et 2 ^o .	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traitem- ent		
Province de Namur.												
Curés de 1 ^{re} classe	4	2,047 50	8,190 0	4	8,190 0							
— 2 ^e classe	12	1,365 0	16,380 0	12	16,380 0							
Desservants	509	787 50	245,357 50	296	253,100 0							
Succursales desservies provi- soirement	0	0	0	0	4,725 0	12	1	15				
Chapelains	47	500 0	23,500 0	8	4,000 0							
Chapelles desservies provi- soirement	0	0	0	0	9,500 0	38	1	39				
Vicaires	44	500 0	22,000 0	37	18,500 0	0	7	7				
Coadjuteurs	0	500 0	0	0	1,500 0	0	0	0	5			
Augmentations de traitem ^t .	0	0	0	0	472 50	0	0	0	0	2		
TOTAL	416	0	515,407 50	557	296,367 50	50	9	59	5	2	5	
A déduire pour revenus de 2 cures	0	0	60 45	0	60 45							
RESTE	0	0	515,547 07	0	296,307 07							

RÉCAPITULATION.

PROVINCES.	NOMBRE de PLACES dotées	MONTANT auquel s'élève les TRAITEMENTS des PLACES DOTÉES	Places OCCUPÉES le 4 ^e trimest 1816	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après le 4 ^e trimestre 1816, comprenant, avec les places fixes remplies, les au- tres dépenses	PLACES VACANTES le 4 ^e trimestre 1816.			NOMBRE des		Places vacantes qui seront remplies en 1816
					1 ^o Places desservies provisoi- rement	2 ^o Places non desservies	3 ^o TOTAL des n ^{os} 1 ^o et 2 ^o .	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traitem- ent	
Province d'Anvers	585	262,202 50	585	266,022 21	0	0	0	5	4	0
— de Brabant	708	496,887 50	684	491,491 08	9	15	24	7	14	10
— de la Flandre occidentale	541	580,840 0	559	584,072 04	0	2	2	9	0	8
— de la Flandre orientale	615	455,752 50	611	444,540 72	1	1	2	25	0	10
— de Hainaut	670	486,662 50	576	447,226 55	25	69	94	5	5	9
— de Liège	551	592,992 50	489	577,890 0	20	22	42	4	5	5
— de Limbourg	542	242,440 0	551	257,829 41	4	7	11	1	0	7
— de Luxembourg	418	515,675 0	555	287,555 40	57	28	85	2	2	5
— de Namur	416	515,407 50	557	296,307 07	50	9	59	5	2	5
TOTAL	4,622	5,524,840 0	4,505	5,252,912 48	166	153	319	59	28	59
A déduire pour revenus de 48 cures	0	5,686 27	0	(*)						
RESTE	0	5,519,155 75	0							

(*) Cette somme de fr. 5,252,912 48 c^s comprend en résumé,1^o Places fixes occupées :

86 cures de 1 ^{re} classe, à	fr. 2,047 50	fr. 176,085 0
142 id. de 2 ^e id. à	1,365 0	193,830 0

228

A REPORTER. fr. 569,915 0

228	REPORT. fr.	569,915 »
2,572 succursales, à	787 50	2,024,662 50
76 chapelles, à.	500 »	38,000 »
1,427 vicaires, à	500 »	713,500 »
4,305 (non compris l'église du camp)		<u>3,146,077 50</u>

2° Places temporaires :

59 succursales desservies provisoirement. fr.	23,251 25	
107 chapelles id. id.	26,750 »	
Places provisoires, 166		
59 coadjuteurs, à 500 francs	29,500 »	
28 augmentations de traitement, etc.	15,040 »	
ENSEMBLE. fr.	92,521 25	92,521 25
TOTAL. fr.		<u>3,258,598 75</u>
Déduisant les revenus de cures.		5,686 27
RESTE. fr.		<u>3,252,912 48</u>

N'étaient pas desservies au 4° trimestre de 1846 :

8 succursales.	
17 chapelles.	
128 places de vicaire.	
ENSEMBLE.	155
Places provisoires.	166
Places occupées	<u>4,505</u>
TOTAL des places fixes.	4,622

Sommes restant disponibles par suite de vacatures :

Pour les 59 succursales desservies provisoirement, la moitié du traitement. fr.	23,251 25
Pour les 107 chapelles, d'après la même base	26,750 »
Pour 8 succursales non desservies	6,500 »
Pour 17 chapelles id.	8,500 »
Pour 128 places de vicaires non desservies	64,000 »
	<u>128,781 25</u>

Sont payés sur ces vacatures :

1° 59 coadjuteurs fr.	29,500 »	
2° Les augmentations anciennes de traitements, etc.	15,040 »	
ENSEMBLE. fr.	42,540 »	42,540 »
Somme à rester en caisse, d'après le quatrième trimestre 1846.		86,241 25
(mais il y aura augmentation de personnel).		
La somme à dépenser étant de		<u>3,252,912 48</u>
Le total des traitements fixes est de		<u>3,519,155 75</u>

Les revenus de cure au Budget de 1847 étaient portés à		5,755 29
On retranchait en trop à Snelleghem (Flandre occidentale) . fr.	10 58	
les biens ayant été vendus avant 1850.		
Les biens de Rettigny étaient aussi comptés comme revenus de cure; mais étant chargés de services, ils ont dû être restitués à la fabrique le 19 juin 1845	58 44	
	49 02	49 02
	Reste. fr.	5,686 27
comme au Budget de 1848.		

Les augmentations de traitements étaient portées au Budget de 1847 à		12,220 »
Il y a à ajouter l'augmentation de traitement du curé de Dour, comme curé de 1 ^{re} classe, <i>personnel</i> , maintenu par arrêté du 6 avril 1846 fr.	682 50	
Les indemnités à 2 prêtres de la Flandre orientale	500 »	
	4,182 50	
Il y a à retrancher l'augmentation dont jouissait le sieur Delcuse, desservant à Dion-le-Val, décédé le 25 octobre 1846	212 50	
	970 »	
L'indemnité du vicaire de Cœgnies-Chaussée.	150 »	
Reste à ajouter.	820 »	820 »
Augmentations de traitements au Budget de 1848.		15,040 »

Si toutes les places fixes étaient occupées, il faudrait, pour y pourvoir, une somme de fr. 3,519,153 75 et le crédit demandé n'étant que de fr. 3,519,104 71 c^s, il y aurait déjà déficit de fr. 49 02 c^s, montant des revenus de cure qui n'existent plus, ainsi qu'il a été ci-dessus.

Il faudrait de plus :

1 ^o Pour le payement des coadjuteurs qui, en vertu de la loi du 9 janvier 1857, combinée avec l'art. 15 du décret du 17 novembre 1811, ont droit à un traitement de 500 francs, soit pour 59 coadjuteurs fr.	29,500 »	
2 ^o Pour les augmentations de traitement anciennement accordées et s'élevant encore à	15,040 »	
	ENSEMBLE. fr.	42,540 »
	Le total serait de. fr.	3,561,693 73
3 ^o Pour places nouvelles.		» »

La vacance de places, à cause de l'insuffisance du personnel, laisse disponibles des fonds suffisants pour couvrir ces catégories de dépenses, sauf peut-être en ce qui concerne le n^o 3. Le cas échéant, des crédits supplémentaires, basés sur des nécessités reconnues, seront demandés.

ANNEXE N° 5.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE 4.

CULTE PROTESTANT.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé
à l'art. 4 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
Frais de voyage, de séjour et de bureau du synode		1,000 »	
ANVERS.			
Pasteur protestant	Anvers.	4,000 »	
2 ^e pasteur (section flamande)	Id.	2,400 »	
Chantre-sacristain	Id.	400 »	
Subside pour frais du culte	Id.	1,000 »	
Pasteur anglican	Id.	2,000 »	
BRABANT.			
Pasteur protestant	Bruxelles.	4,410 »	
2 ^e pasteur protestant.	Id.	2,400 »	
Lecteur et chantre	Id.	840 »	
Sacristain	Id.	210 »	
Organiste	Id.	210 »	
Subside pour frais du culte	Id.	500 »	
Pasteur anglican de la chapelle du Musée.	Id.	2,000 »	
— — — de S ^t -George	Id.	2,000 »	
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Pasteur anglican	Bruges.	2,000 »	
— —	Ostende.	2,000 »	
FLANDRE ORIENTALE.			
Pasteur protestant	Gand.	2,940 »	
Marguillier.	Id.	420 »	
Subside pour le loyer du temple	Id.	425 28	
Pasteur protestant	Maria-Hoorebeke.	1,000 »	
Marguillier	Id.	400 »	
Pasteur anglican	Gand.	2,000 »	
		8,085 28	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
HAINAUT.			
Pasteur protestant	Mons, Dour et Pâturages.	2,650 »	
Frais du local	Dour.	52 91	
Marguillier-chantre	Id.	210 »	
Marguillier, lecteur et chantre.	Pâturages.	210 »	
Pasteur protestant	Tournay et Rongy.	2,940 »	
Lecteur et chantre	Tournay.	210 »	
—	Rongy.	210 »	
		6,462 91	
LIÈGE.			
Pasteur protestant	Liège.	3,000 »	
Organiste	Id.	215 »	
Marguillier	Id.	210 »	
Subsides pour les employés	Id.	425 »	
Subside pour frais du culte et instruction des enfants pauvres	Id.	920 »	
Pasteur protestant	Verviers et Hodimont.	3,276 »	
Lecteur et chantre	Id.	650 »	
—	Daelhem.	210 »	
Pasteur anglican	Spa.	1,200 »	
Loyer du local servant au culte	Id.	600 »	
		10,261 »	

Récapitulation.

Frais du synode	fr.	1,000	»
Province d'Anvers		9,800	»
— de Brabant		12,370	»
— de la Flandre occidentale		4,000	»
— de la Flandre orientale		8,085	98
— de Hainaut		6,462	91
— de Liège		10,261	»
		52,177	19
TOTAL	fr.	52,177	19
Dépenses diverses imprévucs.		3,722	81 (*)
		57,900	»
	fr.	57,900	»

(*) Cette somme est destinée au paiement : 1° des bourses des enfants des pasteurs protestants; 2° des indemnités de déplacement, en cas de mutation; 3° des subsides à accorder.

ANNEXE N° 6.

ÉTAT NOMINATIF des ecclésiastiques pensionnés

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Précelle, G.-H.	25 septembre 1805. . . .	Desservant à Gages	31 mars 1842
2	Verbiest, G.	30 août 1772	Id. à Grand-Bigard	28 mars 1846
3	Vandamme, P.	1 ^{er} février 1772.	Id. à Mullem	20 mars 1846
4	Sarlet, J.-J.-N.-J.	20 août 1804	Id. à Cornesse	31 janvier 1844
5	Bourguignon, J.-L.	5 janvier 1758.	Id. à Villeroux	6 mars 1846
6	Stassens, A.-A.	29 novembre 1795.	Id. à Liège	16 juin 1844
7	Vandamme, C.	30 mars 1800	Vicaire à Alost	20 avril 1846
8	Schillings, F.-G.	17 janvier 1798.	Desservant à Gemenich.	25 janvier 1846.
9	Vrancken, G.-J.	4 mai 1765.	Id. à Tavier.	11 juin 1846
10	Nulens, L.	14 septembre 1772.	Vicaire à Houthaelen	29 décembre 1845.
11	Vandelaer, A.	16 septembre 1784.	Desservant à Stockroye	5 août 1846
12	Vinoix, J.-J.	4 avril 1760	Id. à Laplaigne.	15 septembre 1846.
13	Masson, L.-F.-J.	19 mai 1765.	Id. à Cordes.	12 septembre 1846.
14	Renoy, J.-F.	3 janvier 1796	Id. à Gouvy.	12 novembre 1846.

74

75

ANNEXE N° 7.

COMPTE GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DU SERVICE INTÉRIEUR DES MAISONS CENTRALES.

EXERCICE 1845.

Numéro d'ordre.	INDICATION.	PÉ		
		GAND.	VILVORDE.	
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.	
1	Retenues restant à opérer	50 98	6 25	
2	Habillement pour détenus	en magasin	44,002 19	35,115 51
		en usage	11,780 »	5,730 »
3	Couchage pour détenus	en magasin	17,555 84	16,800 75
		en usage	51,575 »	12,187 50
4	Habillement et couchage pour l'infirmerie	en magasin	11,674 77	11,505 76
		en usage	11,060 55	4,270 89
5	Habillement et couchage pour employés	en magasin	819 14	29 51
		en usage	5,774 10	776 55
6	Objets de lingerie	en magasin	12 »	457 59
		en usage	1,767 18	117 52
7	Étoffes neuves pour employés et détenus	434 78	1,471 12	
8	Articles d'alimentation	9,547 45	5,161 95	
9	— de chauffage	128 60	1,055 16	
10	— d'éclairage	452 85	498 17	
11	— de propreté	195 44	682 95	
12	— de lessivage	89 67	25 11	
15	— de frais de bureau	422 81	416 96	
14	— de pharmacie	1,176 67	2,125 15	
15	— d'école	5 02	»	
16	— divers	869 11	16 44	
17	— d'emballage	»	»	
18	Mobilier	47,864 07	36,712 41	
19	Bâtiments	5,219,950 65	2,186,181 91	
20	Frais d'entretien d'habillement et de couchage des détenus	2,018 55	1,866 56	
21	— — des employés	»	»	
22	Achats d'objets d'habillement et de couchage pour détenus	27,542 75	22,755 40	
25	— — pour employés	5,115 77	1,725 71	
24	Objets de lingerie	1,415 78	»	
25	Articles d'alimentation	126,198 25	68,175 22	
26	— de chauffage	18,214 82	7,858 89	
27	— d'éclairage	5,562 01	2,000 20	
28	— de propreté	856 05	1,476 66	
29	— de lessivage	1,653 92	1,662 55	
30	— de frais de bureau	1,904 46	2,254 75	
31	— de pharmacie	5,116 08	1,092 79	
32	Entretien et achat d'objets mobiliers	15,405 55	9,555 53	
33	— des bâtiments et constructions nouvelles	176,564 40	55,806 64	
34	Frais de culte et d'école	504 56	417 45	
35	Achat de paille	1,477 87	908 59	
36	Articles divers, y compris les frais de voyage des employés	2,283 85	2,964 61	
37	Dépenses du compte de retenues	55 »	»	
38	Gratifications payées aux détenus	4,562 67	4,028 41	
39	Frais d'agriculture	»	952 56	
40	Frais de gestion	57,425 59	44,704 68	
41	Cantine	»	»	
42	Frais divers spéciaux	5,960 97	»	

DOIT.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.	
S ^t -BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	NAMUR. — Femmes.	S ^t -HUBERT. — Jeunes délinq ^{ts} .	Des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS.	DES FRAIS de GESTION.		
"	46 25	45 "	"	126 48				
24,781 98	43,242 01	6,807 81	5,866 40	137,875 90				
37,555 "	26,350 "	19,068 "	7,520 "	108,365 "				
18,122 19	15,558 78	540 "	2,710 12	71,967 68				
44,111 59	24,840 "	10,850 "	5,450 "	128,974 09				
12,426 44	4,190 75	1,105 10	5,526 08	46,184 88				
10,768 90	4,955 67	6,548 55	1,954 91	59,550 27				
60 88	19 80	"	52 90	962 09				
1,504 02	1,424 09	2,162 59	1,705 81	11,547 14				
9 59	"	"	895 48	1,372 17				
1,645 27	476 53	5,615 12	1,168 08	8,927 58				
558 50	14,328 94	246 41	158 51	17,678 06				
8,900 14	2,161 16	168 51	1,481 66	27,420 55			9,652,598 12	
1,247 95	2,562 76	585 28	241 50	5,817 25				
205 17	151 09	89 54	71 48	1,466 28				
1,912 15	260 57	512 59	206 85	5,770 11				
"	59 69	"	15 62	168 09				
"	"	"	175 41	1,015 18				
5,645 87	812 19	"	"	7,759 88				
"	"	"	"	5 02				
1,212 57	48 "	608 88	170 18	2,924 98				
"	"	5 98	"	5 98				
32,758 29	55,126 19	45,516 26	46,457 87	262,275 01				
1,500,000 "	720,945 15	500,000 "	600,000 "	8,727,055 67				
1,454 49	1,458 91	1,298 99	1,577 07	"	9,474 57			
"	"	"	"	"	"			
55,228 58	54,411 79	92 57	172 15	"	140,185 22			
1,410 85	8,215 70	266 85	55 04	"	14,785 92			
148 99	150 19	1,066 11	"	"	2,781 07			
151,619 40	154,202 15	54,112 82	18,524 29	"	572,852 04			
15,595 46	11,652 69	4,955 74	5,855 51	"	61,489 11			
5,500 11	5,696 54	5,645 58	2,065 09	"	22,267 55			
2,005 47	5,018 92	485 64	217 05	"	8,057 77			
1,768 48	960 24	489 64	306 86	"	6,840 79			
2,206 87	2,087 45	1,819 84	1,581 60	"	11,854 95		1,185,408 84	
5,956 46	748 45	1,509 55	642 45	"	12,845 56			
9,044 29	5,196 65	5,171 67	5,289 51	"	45,458 80			
14,459 20	51,952 96	4,299 98	4,179 25	"	266,562 41			
5,085 58	190 10	121 04	262 11	"	4,585 62			
5,755 14	1,956 55	605 45	227 50	"	8,906 68			
2,758 78	1,489 11	155 94	159 26	"	9,769 55			
"	"	91 "	"	"	126 "			
7,180 18	4,608 42	1,691 05	885 59	"	22,956 50			
1,922 61	"	"	"	"	2,855 17			
40,256 15	44,740 81	29,214 90	29,557 54	"	"	245,857 65	245,857 65	
12,688 75	"	"	"	"	12,688 75	17,609 10	17,609 10	
"	"	798 86	151 32	"	4,920 55			
BALANCE.							11,079,274 01	
.							28,311 40	
TOTAL.							11,107,785 41	

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
1	Habillement	21,312 45	12,321 »
2	Couchage	8,118 02	4,741 57
3	Habillement et couchage de l'infirmerie	2,451 17	1,691 35
4	Lingerie	314 78	23 46
5	Alimentation des quartiers	93,065 46	54,970 36
6	— de l'infirmerie	10,608 18	8,091 55
7	Lessivage	3,855 67	2,090 47
8	Chauffage	2,546 72	1,859 16
9	Éclairage	3,054 29	2,511 27
10	Propreté	2,456 06	3,091 82
11	Pharmacie	3,666 24	1,193 04
12	Instruction	794 35	1,038 47
13	Culte	215 21	319 49
14	Mobilier	4,053 55	1,486 43
15	Bâtiments	5,667 46	2,107 83
16	Bureaux	457 06	925 44
17	Secours en nature	199 45	881 85
18	Frais de gestion	61,259 24	47,191 15
19	— généraux	»	1,529 09
20	Dépenses de la maison de sûreté	24,987 49	»
21	Effets d'habillement hors de service	5,171 61	6 90
22	— de couchage —	9 »	»
23	Objets mobiliers	1,291 04	256 26
24	Ventes diverses	78 41	1,249 52
25	Retenues sur l'habillement des gardiens	55 75	41 56
26	— — des détenus	154 19	304 71
27	Journées de détenus occupés par des entrepreneurs	»	»
28	Ventes de résidus	1,454 44	1,126 35
29	Produits de la ferme des vidanges	5,640 »	1,000 »
30	— de l'exploitation agricole	»	»
31	Recettes des cantines	18,158 55	11,885 21
32	Retenues restant à opérer	»	6 25
33	Habillement des détenus	18,579 27	23,750 51
	{ en magasin	52,460 »	21,285 »
	{ en usage	21,267 30	18,919 57
34	Couchage pour détenus	29,622 »	9,213 »
	{ en magasin	15,296 91	11,868 34
	{ en usage	8,877 31	4,661 15
35	Habillement et couchage pour l'infirmerie	»	282 20
	{ en magasin	3,779 16	1,882 45
	{ en usage	»	276 58
36	Habillement et couchage des employés	2,905 82	93 86
	{ en magasin	»	»
	{ en usage	»	»
37	Lingerie	»	»
	{ en magasin	»	»
	{ en usage	»	»
	A REPORTER fr.	»	»

AVOIR.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S ^t -BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S ^t -HUBERT. — Jeunes délinquants.	Des DÉPENSES — annuelles.	Des PRODUITS — divers.	Des INVENTAIRES — au 31 décembre.	
25,607 29	25,558 10	13,503 20	4,785 35	101,087 59			
10,542 75	8,701 51	5,354 60	894 78	36,155 21			
5,161 86	1,684 77	1,595 44	599 54	10,764 11			
484 05	53 55	27 88	525 17	1,205 85			
105,254 95	108,441 69	44,156 26	18,118 18	424,004 90			
16,966 87	9,444 08	5,797 66	1,685 29	52,591 61			
5,468 24	5,551 97	1,867 45	864 05	15,477 83			
5,648 01	5,156 52	2,584 70	1,285 56	15,058 27			
4,528 69	3,785 61	5,714 58	1,954 15	21,546 57			
5,055 58	5,711 47	1,562 52	587 79	14,865 24			1,051,961 78
5,005 58	909 81	1,559 58	645 95	15,557 80			
5,998 "	954 95	171 21	266 55	7,225 29			
281 41	265 56	241 52	225 08	1,545 87			
5,611 01	2,214 10	4,690 25	2,414 69	20,450 01			
14,759 48	17,750 94	4,464 64	4,555 70	49,264 05			
2,624 60	845 48	661 90	505 50	6,017 78			
"	58 86	56 47	28 50	1,205 15			
51,699 46	46,647 54	29,888 77	21,016 70	257,702 84			
1,125 69	"	"	29 25	2,682 05			
"	"	"	"	"	24,987 49		
654 50	"	371 "	"	"	6,184 01		
292 "	"	51 "	"	"	552 "		
71 "	"	170 45	"	"	1,788 75		
15,742 66	25,785 02	546 88	2,544 22	"	45,744 71		
5 80	51 25	"	"	"	154 56		
589 28	106 55	375 00	"	"	1,550 41		166,520 57
"	"	"	"	"	"		
1,295 26	2,049 65	140 "	511 89	"	6,577 57		
3,500 "	"	"	"	"	8,140 "		
582 51	"	"	"	"	582 51		
18,741 "	25,956 "	"	"	"	72,718 56		
"	"	45 14	"	"	"	49 59	
44,169 47	27,268 14	5,465 52	1,504 09	"	"	120,554 80	
54,255 "	54,585 "	12,102 "	6,174 "	"	"	140,641 "	
25,400 52	21,897 72	260 "	1,522 56	"	"	87,267 27	
40,645 59	16,625 "	8,070 "	5,925 50	"	"	110,095 09	
14,181 42	6,064 86	1,104 11	5,542 55	"	"	50,057 99	
10,681 96	5,560 70	5,124 52	1,565 95	"	"	56,469 55	
79 42	856 09	50 99	292 46	"	"	1,541 16	
1,362 10	1,159 28	2,007 59	1,380 88	"	"	11,551 26	
7 50	"	"	451 71	"	"	755 79	
1,346 15	608 22	4,670 25	1,291 50	"	"	11,014 78	
						569,958 08	1218,482 15

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND.	VILVORDE.
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.
	Report. fr.		
58	Armement et équipement.		
	{ en magasin	"	"
	{ en usage	651 28	788 30
59	Mobilier.		
	{ en magasin	880 "	"
	{ en usage	50,504 55	45,771 77
40	Étoffes diverses neuves et souliers	874 29	2,555 09
41	Emballage.	"	"
42	Alimentation	8,475 88	5,155 97
43	Chauffage	6,177 76	2,205 78
44	Éclairage	788 81	566 55
45	Propreté	521 85	417 58
46	Lessivage	552 51	77 96
47	Frais de bureau	1,065 58	1,582 09
48	Pharmacie.	648 "	2,111 80
49	École	75 92	"
50	Divers	5,478 40	51 45
51	Bâtiments	5,590,827 57	2,217,624 46
	TOTAL. fr.		

AVOIR (SUITE).

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S ^t -BERNARD. Correctionnels.	A L O S T. Militaires.	NAMUR. Femmes.	S ^t -HUBERT. Jeunes délinquants.	Des DÉPENSES annuelles	Des PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
						569,958 08	1,218,482 15
06 25	"	"	91 41	"	"	157 06	
954 56	774 45	110 "	86 86	"	"	3,545 25	
5,151 "	1,985 24	"	1,471 15	"	"	9,485 39	
50,169 87	55,545 55	45,885 79	45,517 29	"	"	268,990 58	
421 45	10,615 04	22 92	45 10	"	"	14,529 89	
"	"	9 15	"	"	"	9 15	
14,046 08	1,969 65	6,180 48	1,442 29	"	"	57,250 55	
5,461 11	2,450 84	654 56	888 53	"	"	15,818 58	9,880,505 26
722 56	89 08	19 02	227 "	"	"	2,215 02	
2,626 26	706 28	265 72	269 45	"	"	4,604 94	
491 04	125 04	67 40	"	"	"	1,091 75	
"	1,048 "	1,352 56	1,150 80	"	"	6,796 85	
5,105 81	654 57	"	"	"	"	6,500 18	
"	"	26 02	92 05	"	"	191 97	
1,224 87	"	17 99	192 25	"	"	4,964 92	
1,500,000 "	755,145 15	500,000 "	600,000 "	"	"	8,945,595 16	
							11,107,785 41

COMPTE GÉNÉRAL

DES

TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LES PRISONS.

EXERCICE 1845.

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI					
		GAND.		VILVORDE.		S ^t -BERNARD	
		Travaux forcés.		Reclusionnaires.		Correctionnels.	
1	Matières premières, ingrédients, etc.	199,487	88	158,550	22	255,582	40
2	Matériaux de construction	10,431	85	6,791	92	23,406	28
3	Objets divers	18,977	99	7,171	41	12,087	81
4	— fabriqués	115,579	55	28,886	70	82,048	64
5	— confectionnés	41,492	04	17,742	78	128,107	98
6	Mobilier, outils et ustensiles	48,220	44	55,748	47	29,600	65
7	Matières premières, ingrédients, etc.	255,885	98	95,601	99	165,505	98
8	Matériaux de construction	17,022	44	9,752	14	21,858	72
9	Frais de blanchiment et de calandrage	6,469	26	2,705	42	527	93
10	Frais de bureau et impressions	1,541	29	1,254	54	1,988	20
11	Frais généraux	7,076	60	4,758	32	5,614	67
12	Objets mobiliers, outils et ustensiles	"	"	295	85	5,741	04
13	Gratifications payées aux détenus employés au service des travaux	50,655	94	20,085	12	55,227	95
14	— — — — intérieur	4,562	67	4,028	41	7,180	18
"	Retenues à bonifier au service domestique	"	"	"	"	589	28
"	Traitements et tantièmes des employés	"	"	"	"	"	"
"	Bénéfice	"	"	"	"	"	"
	TOTAL. fr.						

DOIT.

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S'-HUBERT. — Jeunes délinq ^s .	BRUXELLES. — Prévenus et condamn.	des INVENTAIRES ou 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS et dépenses.	des GRATIFICATIONS.	
6,018 05	21,851 56	2,172 18	402 41	622,045 59			
5,093 82	"	"	"	51,725 85			
2,834 82	254 35	55 58	"	41,579 96			
4,749 80	"	608 07	"	252,862 76	"	"	1,285,883 84
2,004 20	7,510 01	"	"	196,787 01			
15,058 59	5,108 78	6,621 78	717 56	159,084 87			
29,540 77	2,599 79	7,109 95	4,142 60	"	564,987 04		
21,012 10	"	1,812 52	"	"	71,457 72		
"	"	"	"	"	9,700 61		
821 56	642 59	649 08	50 96	"	6,727 82		684,654 99
5,579 56	288 56	"	55 57	"	23,353 28		
2,879 48	99 87	1,279 15	153 15	"	8,448 52		
38,772 61	7,951 52	1,176 50	845 54	"	"	152,668 99	
4,608 42	1,691 02	885 59	"	"	"	22,956 29	155,625 28
"	"	"	"	"	"	"	589 28
"	"	"	"	"	"	"	79,544 19
"	"	"	"	"	"	"	17,760 01
							2,222,057 59

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI					
		GAND.		VILVORDE.		St-BERNARD.	
		Travaux forcés.		Reclusionnaires.		Correctionnels.	
PREMIÈRE CATÉGORIE.							
1	Fournitures d'effets d'habillement, de couchage, etc., pour détenus	28,522	99	42,177	54	70,119	58
2	Mêmes fournitures pour gardiens	1,995	81	589	27	1,170	96
3	Fournitures d'objets mobiliers aux services intérieurs des prisons	7,266	73	5,191	12	7,024	54
4	Frais de reliure, etc., pour compte du service intérieur	406	84	151	86	123	68
5	Fournitures de matières premières, etc., aux services des travaux des prisons (<i>cessions réciproques</i>)	1,906	79	7,096	25	8,291	"
6	Construction et réparations aux bâtiments de la prison	4,950	67	1,599	40	12,569	54
7	— — au mobilier du service intérieur	5,178	18	4,100	51	5,676	55
8	Réparations au mobilier de la salle du conseil de guerre et aux voitures cellulaires	117	97	"	"	"	"
9	Constructions et réparations aux bâtiments de la maison de sûreté (<i>compte de l'État</i>)	121	90	"	"	"	"
10	Constructions et réparations aux bâtiments de la maison de sûreté (<i>compte de la province</i>)	605	71	"	"	"	"
11	Gratifications payées aux détenus employés au service intérieur	4,562	66	4,028	41	7,180	18
12	Fournitures d'objets divers au service intérieur des prisons	"	"	58	45	562	07
15	— d'ustensiles de cuisine aux agences de subsistances	"	"	260	71	"	"
14	Reliure de registres pour le Département de la Justice.	"	"	29	08	"	"
15	Gratifications de détenus au service particulier d'employés.	"	"	112	60	"	"
16	Fournitures de voitures cellulaires et réparations	"	"	"	"	"	"
17	Retenues diverses.	"	"	"	"	"	"
18	Fournitures d'effets aux détenus libérés	"	"	"	"	"	"
DEUXIÈME CATÉGORIE.							
1	Fournitures d'effets d'habillement, etc., aux corps de l'armée	155,509	60	56,408	57	76,114	67
2	— — et de couchage aux hôpitaux militaires.	9,502	58	15,565	27	"	"
3	— — à la marine	7,875	"	"	"	1,150	"
4	— de navettes volantes et d'un moulin à filer à l'atelier de charité, à Gand	147	72	"	"	"	"
5	— de sacs et seaux de sauvetage au Ministère de l'Intérieur et à diverses administrations communales	1,579	53	"	"	"	"
6	Vente de déchets et objets hors de service.	758	57	295	40	2,700	69
7	Journées de détenus occupés aux constructions pour compte d'entrepreneurs, cession de matériaux et frais d'outils	12,510	70	5,589	51	"	"
8	Fourniture de châssis pour la caserne-hôpital d'Ostende	705	57	"	"	"	"
9	Travail à façon pour compte d'entrepreneurs particuliers.	1,957	89	5,521	50	"	"
10	Dégâts et pertes d'objets dans les transports à charge des commissionnaires-expéditeurs.	71	77	75	84	"	"
11	Fourniture d'une grille en fer	152	60	"	"	"	"
12	Réparations et confection d'objets mobiliers pour compte d'employés	112	27	"	"	511	04
13	Fournitures de caleçons, canisoles de santé, etc., aux détenus	522	"	"	"	710	"
14	— d'effets d'habillement, etc., aux détenus libérés	897	65	125	40	5,176	16
15	Retenues diverses.	1,619	72	1,070	41	1,658	51
16	Masses de détenus décedés non réclamées par leurs héritiers	174	44	150	84	457	52
A reporter. fr.							

AVOIR.

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
A L O S T.	N A M U R.	S ^t -HUBERT.	BRUXELLES.	DES PRODUITS	DES PRODUITS	DES INVENTAIRES	
— Militaires.	— Femmes.	— Jeunes délinq ^{ts} .	— Prévenus et condamn.	aux prix de revient.	aux prix de vente.	au 31 décembre.	
6,540 05	7,492 85	843 54	"	155,702 05			290,455 27
298 82	244 42	29 04	"	4,126 52			
10,467 15	"	"	"	27,949 52			
285 40	"	"	"	945 78			
4,242 25	602 55	"	"	22,158 60			
4,654 54	"	5,405 97	"	26,957 72			
1,570 64	"	651 58	"	14,965 46			
"	"	"	"	117 97			
"	"	"	"	121 90	"	"	
"	"	"	"	605 71			
4,608 42	1,691 03	885 59	"	22,956 29			
1,158 80	"	1,681 90	"	5,241 22			
"	"	"	"	260 71			
"	"	"	"	29 08			
"	"	"	"	112 60			
5,862 84	"	"	"	5,862 84			
1,958 52	1,554 25	"	47 05	5,559 80			
"	"	1,045 90	"	1,045 90			
1,065 50	5,770 75	"	"	"	252,666 89		
"	"	"	"	"	24,665 65		
"	"	"	"	"	9,025 "		
"	"	"	"	"	147 72		
"	"	"	"	"	1,579 55		
142 55	267 20	"	"	"	4,252 19		
910 55	"	"	"	"	19,019 54		
"	"	"	"	"	705 57		
48,680 41	19,455 49	"	"	"	75,596 29		
"	"	"	"	"	147 61		
"	"	"	"	"	152 60		
45 29	"	"	"	"	468 60		
"	"	"	"	"	1,052 "		
1,542 "	1,160 07	"	"	"	6,701 28		
"	"	"	"	"	4,548 64		
51 85	505 57	"	"	"	1,098 02		
.....	401,207 13	"	290,455 27

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND.	VILVORDE.	S' - BERNARD.
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.	Correctionnels.
	Report. fr.			
17	Recettes accidentelles	81 25	"	54 02
18	Fournitures d'effets d'habillement, etc., à la gendarmerie	"	205 80	"
19	— de lits en fer à l'usage de la gendarmerie et des dépôts de mendicité, pour compte des provinces	"	"	3,004 50
20	Journées de détenus employés par divers entrepreneurs	158 "	"	"
21	Fagon d'effets d'habillement et de chaussure pour compte de l'armée	"	"	"
22	Journées de travail de détenus pour compte des entrepreneurs de la scierie.	"	"	"
23	Fourniture de toile teinte pour le service de la douane	"	"	7,570 74
24	— de outil pour les préposés aux voitures cellulaires.	"	"	19 85
25	Gratifications des détenus au service particulier d'employés	11 12	"	116 18
26	Fourniture de fils de lin au service des travaux de S'-Bernard (<i>cessions réciproques</i>)	"	"	"
27	Cession d'outils	"	"	"
28	Fournitures de souliers aux frères surveillants	"	"	"
29	Matières premières, ingrédients, etc.	316,557 73	171,159 71	222,951 74
30	Matériaux de construction	15,719 59	10,268 98	24,024 15
31	Objets divers	22,224 71	8,469 70	11,207 85
32	— fabriqués	122,562 20	41,221 25	117,528 86
33	— confectionnés.	35,103 16	7,553 82	157,208 44
34	Mobilier, outils et ustensiles	46,698 96	50,627 06	31,817 42

AVOIR (SUITE).

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S-HUBERT. — Jeunes délinq ^{ts} .	BRUXELLES. — Prévenus et condamn.	DES PRODUITS aux prix de revient.	DES PRODUITS aux prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre.	
					401,207 15		290,455 27
					153 27		
					205 80		
176 23					4,160 73		
852 82					1,010 82		
45,920 84					45,920 84		474,407 69
5,565 50					5,565 50		
					7,570 74		
					19 85		
		5 03			152 58		
	845 45	2,539 15	5,150 41		8,315 04		
		120 59			120 59		
		47 20			47 20		
6,251 96	17,461 65	1,558 47	948 45			750,829 69	
10,853 80		99 86				58,946 58	
2,584 54	70 42	76 08				41,655 28	
5,109 15		855 23				285,074 71	1,457,194 65
5,465 51	8,550 94	241 55				195,905 42	
15,526 46	4,921 82	7,592 95	822 48			157,807 15	
							2,222,057 59

90

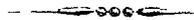
DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1848.



NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles	
CHAPITRE I^{er}.		
<i>Administration centrale. — Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre.
»	»	Frais de représentation (<i>pour mémoire</i>).
2	»	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'adminis- tration centrale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués au Budget
3	»	Frais des commissions d'examen
4	»	Pensions accordées à des fonctionnaires, employés et gens de service
5	»	Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
<i>Matériel.</i>		
6	»	Ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux jour- naux belges, fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, éclai- rage, chauffage, entretien des locaux, du mobilier, etc.
7	»	Achat de décorations de l'Ordre Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des im- putations sur d'autres articles
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
<i>Traitement des agents politiques.</i>		
1	»	AUTRICHE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
2	»	CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — — — — —
3	»	FRANCE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un conseiller de légation
4	»	GRANDE-BRETAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis
5	»	PAYS-BAS. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
6	»	ITALIE. — — — — —
7	»	PRUSSE. — — — — —
8	»	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un Ministre résident
9	»	TURQUIE. — — d'un Ministre résident, d'un secrétaire, d'un chancelier, de deux drogmans et de deux soldats.
»	»	BAVIÈRE. — — d'un chargé d'affaires (<i>pour mémoire</i>).
10	»	BRESIL. — — — — —
11	»	DANEMARCK. — — — — —
12	»	ESPAGNE. — — — — —
13	»	GRÈCE. — — — — —
14	»	VILLES LIBRES ET ANSÉATIQUES de Hambourg, Brême et Lubeck. — Traitement d'un chargé d'affaires.
15	»	PORTUGAL. — Traitement d'un chargé d'affaires
16	»	SARDAIGNE. — — — — —
17	»	SUÈDE. — — — — —
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
»	»	»	»	»	»		
102,650	»	102,650	81,500	(a 21,150	»		a) Transfert de 12,450 fr. du Budget de la Marine. L'augmentation de 8,700 francs est la conséquence de l'arrêté organique du 21 no- vembre 1846.
2,000	»	2,000	2,000	»	»		
14,024	»	14,024	14,024	»	»		
1,000	»	1,000	1,000	»	»		
54,600	5,000	57,600	54,100	(b 3,500	»		b) Transfert de 3,500 fr. du Budget de la Marine.
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
185,274	5,000	188,274	165,624	24,650	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
60,000	»	60,000	60,000	»	»		
80,000	»	80,000	80,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
25,500	»	25,500	25,500	»	»		
47,000	»	47,000	47,000	»	»		
»	»	»	»	»	»		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
558,500	»	558,500	558,500	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	develop- pements des articles.	
		CHAPITRE III.
Uniq.	»	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
Uniq.	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
Uniq.	»	Frais à rembourser aux agents du service extérieur. (<i>Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, griffes; achat, copie et traduction de documents; abonnements aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
1	»	Missions extraordinaires, traitement d'agents politiques et consulaires en inactivité
2	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII.
		<i>Commerce.</i>
1	»	Écoles de navigation
2	»	Chambres de commerce.
5	»	Frais divers et encouragements au commerce.
4	»	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1848, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service
5	»	Primes pour construction de navires
6	»	Pêche maritime
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
103,000	»	103,000	103,000	»	»		
103,000	»	103,000	103,000	»	»		
70,500	»	70,500	70,500	»	»		
70,500	»	70,500	70,500	»	»		
80,000	»	80,000	80,000	»	»		
80,000	»	80,000	80,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
16,000	»	16,000	16,000	»	»		
12,000	»	12,000	12,000	»	»		
19,900	»	19,900	19,900	»	»		
113,000	»	113,000	113,000	»	»		
53,000	»	53,000	53,000	»	»		
100,000	»	100,000	100,000	»	»		
297,900	»	297,900	297,900	»	»		

NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	articles de la loi.	dévelop- pements des articles
CHAPITRE VIII.			
MARINE.			
<i>Bâtiments de guerre.</i>			
La marine militaire se compose des bâtiments suivants .			
	Le brick <i>le Duc de Brabant</i> , armé de	20	canons. A la mer.
	La goelette <i>la Louise-Marie</i> , —	12	— Armée.
	Canonnière n° 5	5	— —
	— 7	5	— —
	— 11	5	— —
<i>Pour mémoire :</i>			
	Le bateau à vapeur <i>le Chemin de fer belge</i> .		
	— <i>la ville d'Ostende.</i>		
	— <i>la ville de Bruges.</i>		
<i>Personnel.</i>			
1	1 Capitaine de vaisseau	8,400	»
2	3 Capitaines-lieutenants de vaisseau	22,800	»
3	3 Lieutenants de vaisseau de 1 ^{re} classe	15,120	»
4	3 — de 2 ^e —	10,800	»
5	14 Enseignes de vaisseau	53,280	»
6	16 Aspirants de 1 ^{re} classe	20,160	»
7	5 — de 2 ^e —	2,855	»
8	5 Sous-commissaires	7,560	»
9	5 Agents comptables	5,780	»
10	2 Écrivains	1,890	»
11	1 Chirurgien major de 2 ^e classe.	3,600	»
12	1 — aide-major	2,520	»
13	5 — sous-aides	6,300	»
14	20 Maîtres et contre-maîtres	13,560	» 297,471 »
15	10 Quartiers-maîtres	5,400	»
16	3 Coqs.	2,580	»
17	60 Matelots de 1 ^{re} classe	30,960	»
18	60 — de 2 ^e —	23,040	»
19	180 — de 3 ^e —	60,480	»
20	40 Mousses.	6,240	»
21	1 Chirurgien aide-major chargé de la quarantaine :	2,100	»
452			
22	1 Ingénieur de 2 ^e classe du génie maritime	3,600	»
23	1 Sous-ingénieur — —	2,520	»
24	Officiers en non-activité et réforme	2,700	»
25	Pilotes et suppléments aux mécaniciens	3,246	»
A REPORTER.			

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
297,471	»	297,471	»	297,471	»		
297,471	»	297,471	»	297,471	»		Transfert du Budget de La Marine

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
				REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (suite).		
		<i>Vivres.</i>		
2	»	Achat de vivres pour les équipages		
		Le prix des vivres est calculé d'après les contrats d'adjudication publique, passés pour l'exercice 1845. L'annexe n° 1 du Budget de cet exercice donne le détail et le prix de chaque ration, tant en Belgique qu'à la mer en Europe, et à la mer ainsi qu'en rade dans l'Inde.		
		<i>Entretien, chauffage et éclairage.</i>		
	1	Chauffage et lumière, à 8 centimes par jour et par tête	12,000	»
	2	Renouvellement et achat de futailles	4,000	»
	3	Instruments de chirurgie, médicaments et vivres de malades	4,000	»
	4	Mâtine et coque des bâtiments de l'État	8,000	»
	5	Grément à renouveler	9,000	»
	6	Poudre pour la flottille et le service de la quarantaine	1,000	»
3	7	Voiles de rechange et tentes	9,500	»
	8	Fournitures de bureau pour les officiers commandants et comptables	1,500	»
	9	Frais de route et de déplacement	1,500	»
	10	Entretien de l'artillerie, des armes blanches et buffleteries	1,500	»
	11	Achat d'huile, couleurs et menus objets	3,500	»
	12	Renouvellement des canots et entretien des embarcations	4,000	»
	13	Dépenses imprévues	2,820	»
				62,320 »
		<i>Magasin de la Marine.</i>		
4	»	Traitement du garde-magasin, des commis et des ouvriers, frais de loyer et achat de matériel		
				A REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
297,471	»	297,471	»	297,471	»		
148,000	»	148,000	»	148,000	»		Transfert du Budget de la Merne
62,520	»	62,520	»	62,520	»		Transfert du Budget de la Merne
4,800	»	4,800	»	4,800	»		Transfert du Budget de la Merne.
512,591	»	512,591	»	512,591	»		26

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
				REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (suite).		
		<i>Pilotage</i> (1).		
		Anvers. 1	{ inspecteur fr. 3,500 et commissaire permanent de la navigation. 2,500 }	6,000
		— 1	chef des pilotes à terre.	2,400
		— 1	pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef	1,200
		— 1	greffier-receveur.	2,800
		— 1	commis	1,500
		— 1	aide-commis	900
		— 1	concierge	840
		— 1	patron-pilote.	960
5	1	— 2	matelots, à 840 francs.	1,680
		— 1	mousse.	500
		— 1	chef-canotier	1,200
		— 4	rameurs, à 840 francs	3,360
		— 9	pilotes de 1 ^{re} classe, à 960 francs	8,640
		— 10	— 2 ^e — à 840 —	8,400
		— 16	— 3 ^e — { 9 à 720 francs 6,480 7 à 600 — 4,200 }	
		— 6	élèves-pilotes, à 540 francs	3,240
			A REPORTER fr.	54,100 »
			(1) Voir les développements contenus dans le discours du Ministre.	
			A REPORTER. fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
512,591	»	512,591	»	512,591	»		
»	»	»	»	»	»		
512,591	»	512,591	»	512,591	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.				
				A REPORTER.	fr. 54,100 »
CHAPITRE VIII (SUITE).					
<i>PILOTAGE (suite).</i>					
2	}	Terneuzen. 4 pilotes, à 720 francs	fr. 2,880	}	3,480 »
		— 1 agent	600		
5	}	Flessingue. 1 sous-inspecteur	3,200	}	80,600 »
		et 1 chef des pilotes à terre	2,400		
		La Manche. 1 commis	1,800		
		— 9 patrons, à 960 francs	8,640		
		— 20 pilotes de 1 ^{re} classe, à 720 francs	14,400		
		— 56 — de 2 ^e — à 600 —	21,600		
		— 5 chefs canotiers, à 960 francs	2,880		
		— 18 élèves, à 480 francs	8,640		
		— 18 matelots, à 480 —	8,640		
		— 10 canotiers, à 840 —	8,400		
5 (suite.)	4	Ostende. 1 inspecteur	2,500	}	21,130 »
		— 1 sous-chef des pilotes	1,500		
		— 1 commis	1,260		
		— 1 concierge.	510		
		— 1 signaleur.	840		
		— 2 patrons-pilotes, à 1020 francs	2,040		
		— 12 pilotes, à . . . 720 —	8,640		
		— 4 élèves-pilotes, à 480 —	1,920		
		— 4 matelots, à . . . 480 —	1,920		
		5			
6		— du feu flottant du <i>Paardemarkt</i>			6,000 »
<i>Remises à payer aux pilotes.</i>					
7	}	Station d'Anvers. 45 % à la remonte en amont d'Anvers	2,000	}	204,710 »
		— 66 % à la descente —	2,970		
		— 50 % à la descente en aval d'Anvers	42,000		
		— 20 % à la remonte —	28,000		
		Station de Terneuzen. 92 % à la descente	2,600		
		Station de Flessingue. 20 % à la sortie.	14,500		
		— 45 % à l'entrée	66,000		
		Station d'Ostende 55 % à l'entrée	12,500		
		— 25 % à la sortie.	9,000		
		Remises aux élèves-pilotes et matelots de la station de Flessingue	10,080		
2 % à payer à la caisse de pensions du pilotage	11,360				
5 % de la recette à Ostende, pour le traitement du receveur	2,060				
5 % — à Gand, — —	400				
Restitution de droits indûment perçus	1,500				
				A REPORTER.	fr. 374,120 »

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
512,591	»	512,591	»	512,591	»		
»	»	»	»	»	»		
512,591	»	512,591	»	512,591	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
			REPORT.	fr. 574,120 »
		CHAPITRE VIII (suite).		
		PILOTAGE (<i>suite</i>).		
		Entretien de treize bateaux-pilotes	fr. 52,000	
		Entretien de quatorze bouées.	1,500	
		Achat de quatre nouvelles bouées	4,500	
		Orins et pierres bleues pour bouées	2,500	
		Entretien de deux maisons de pilotage et d'un poste de signal	2,000	
		Feu et lumière dans les bureaux, corps-de-garde et les bateaux.	6,000	
		Fournitures de bureau	3,000	
5 (suite.)	8	Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, pilotes et élèves pilotes.	5,000	88,200 »
		Loyer d'une maison à Flessingue	1,500	
		Nourriture des pilotes en service extraordinaire dans l'Escaut	3,000	
		Éclairage des fanaux sur la côte de Flandre	2,900	
		— et entretien du fanal de Wielingen	1,800	
		— du navire.	4,500	
		Dépenses imprévues.	4,000	
		SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR DE L'ESCAUT (<i>le Prince Philippe, la Princesse Charlotte et la Ville d'Anvers</i>).		
6	1	Solde du personnel, frais d'entretien des bateaux et embarcations, achat de combustibles.		
	2	Achat d'une chaudière neuve pour le bateau la <i>Princesse Charlotte</i>		
		POLICE MARITIME.		
7	»	Traitement des commissaires maritimes, loyer de bureaux, fournitures et impressions		
		Transfert du Budget de la Marine, avec une augmentation, pour 1848, de 5,000 francs. Un crédit supplémentaire de 2,500 francs étant réclamé pour l'exercice 1847, cette augmentation n'est réellement que de 500 francs.		
		D'après la loi du 19 septembre 1842, les dépenses ne peuvent dépasser les recettes de ce service, qui a produit :		
		En 1845 fr. 45,566 25 c, évalué à 50,000 francs.		
		En 1846 » 50,615 » » à 54,000 »		
		SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR ENTRE OSTENDE ET DOUVRES (<i>trois bateaux</i>).		
8	1	Combustible calculé à raison de 7 tonneaux par traversée (<i>voir le détail au Budget de 1847</i>).	175,500	»
	2	Huile, graisse, étoupes, déchets de coton, à 10 francs par traversée.	9,800	»
	3	Entretien de trois bateaux	45,000	»
	4	Frais d'agence, publications, etc.	12,000	»
		A REPORTER. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et pé- rennelles	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
512,591	»	512,591	»	512,591	»		
462,520	»	462,520	»	462,520	»		Transfert du Budget de la Marine.
48,758	»	60,758	»	60,758	»		Transfert du Budget de la Marine, jusqu'à concurrence de 48 758 francs.
»	12,000						
55,800	»	55,800	»	55,800	»		Transfert du Budget de la Marine.
242,100	»	242,100	»	242,100	»		Transfert du Budget de la Marine.
1,301,569	12,000	1,313,569	»	1,313,569	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles	
		REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (suite).
		SECOURS MARITIMES.
9	»	Entretien des hangars et embarcations, achat de matériel et solde du personnel
		PENSIONS CIVILES ET SECOURS.
10	»	Dotation de la caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge. (<i>Loi du 21 juillet 1844.</i>)
	1	Pension accordée à un fonctionnaire de la marine (<i>transfert du Budget de la Dette publ.</i>) 600 »
	2	Pensions du pilotage mises à la charge de l'État, en vertu de l'art. 90 de la loi du 21 juillet 1844. — Pensions accordées depuis cette époque et à accorder éventuellement 22,600 »
11	3	Secours aux marins blessés, qui ont servi sous l'Empire et sous le gouvernement des Pays-Bas; frais d'hôpital et secours aux veuves d'officiers qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse 4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

<i>Récapitulation.</i>		
Chapitres	Pages.	
—	—	—
I.	92	Administration centrale.
II	ib.	Traitement des agents politiques
III.	94	Id. des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
IV.	ib.	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.
V.	ib.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur
VI.	ib.	Missions extraordinaires, traitement d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues.
VII.	ib.	Commerce.
VIII.	96	Marine.
		TOTALX. fr.

CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
1,561,569	12,000	1,513,569	»	1,513,569	»		
16,500	»	16,500	»	16,500	»		Transfert du Budget de la Marine
10,000	»	10,000	»	10,000	»		Transfert du Budget de la Marine
27,200	»	27,200	»	27,200	»		Transfert des Budgets de la Dette publique et de la Marine
1,555,269	12,000	1,567,269	»	1,567,269	»		

185,274	5,000	188,974	165,624	24,650	»
558,500	»	558,500	558,500	»	»
105,000	»	105,000	105,000	»	»
70,500	»	70,500	70,500	»	»
80,000	»	80,000	80,000	»	»
40,000	»	40,000	40,000	»	»
297,900	»	297,900	297,900	»	»
1,555,269	12,000	1,567,269	»	1,567,269	»
2,600,445	15,000	2,705,445	1,513,524	1,591,919	»
DIFFÉRENCE EN PLUS				1,591,919	

ANNEXE AU BUDGET DES

TABLEAU COMPARATIF entre les crédits alloués au
pour le service

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres,	dévelop- pements des articles.	
I.	2	Administration centrale
VIII.	1	Bâtiments de guerre. — <i>Personnel</i>
<i>Ib.</i>	2	Id. — <i>Vivres</i>
<i>Ib.</i>	3	Id. — <i>Entretien</i>
<i>Ib.</i>	4	Magasin
<i>Ib.</i>	5	Pilotage
		Feu flottant dans la passe de Wielingen.
VIII.	6	Bateaux à vapeur de l'Escaut
<i>Ib.</i>	7	Police maritime
<i>Ib.</i>	8	Bateaux à vapeur d'Ostende
<i>Ib.</i>	9	Secours maritimes
<i>Ib.</i>	10	Dotation de la caisse de secours
<i>Ib.</i>	11	Pensions civiles. — Secours aux marins blessés.
		TOTAL. fr.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Budget de 1847 et ceux proposés au Budget de 1848, de la Marine.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.
CHARGES ordinaires et pe- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
15,950 »	»	15,950 »	15,950 »	»	»	
297,471 »	»	297,471 »	297,471 »	»	»	
148,000 »	»	148,000 »	148,000 »	»	»	
62,520 »	»	62,520 »	62,520 »	»	»	
4,800 »	»	4,800 »	4,800 »	»	»	
462,520 »	»	462,520 »	350,320 »	111,800 »	»	
»	»	»	50,215 »	»	50,215 »	
48,758 »	12,000 »	60,758 »	48,758 »	12,000 »	»	
55,800 »	»	55,800 »	52,800 »	3,000 »	»	
242,100 »	»	242,100 »	242,100 »	»	»	
16,500 »	»	16,500 »	16,500 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
27,200 »	»	27,200 »	25,150 »	4,070 »	»	
1,371,219 »	12,000 »	1,583,219 »	1,291,562 »	150,870 »	59,215 »	
Différence en plus. fr.				91,657 »		

110

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1848.

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
<i>ADMINISTRATION CENTRALE (Personnel).</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'adminis- tration centrale puisse être rétribué sur d'autres crédits alloués au Budget
<i>Matériel.</i>		
3	»	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
<i>PENSIONS ET SECOURS.</i>		
1	»	Pensions
2	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves
3	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pen- sion, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheu- reuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
<i>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</i>		
1	»	Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission cen- trale, ainsi que des commissions provinciales
2	»	Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement gé- néral de la population, de l'agriculture et de l'industrie
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
202,030	»	202,030	202,030	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
5,500	»	5,500	5,500	»	»		
256,530	»	256,530	256,530	»	»		
150,000	»	150,000	150,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
7,000	»	7,000	7,000	»	»		
162,000	»	162,000	162,000	»	»		
24,050	»	24,050	24,050	»	»		
»	100,000	a) 100,000	250,000	»	150,000		
24,050	100,000	124,050	274,050	»	150,000		

a) L'indemnité cumulée des agents de recensement et des secrétaires des jurys communaux, a été portée à quatre centimes par personne recensée, dans le devis imprimé à la suite du Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1848. Dans les conférences préalables qui ont eu lieu aux chefs-lieux de province, ce taux a été reconnu insuffisant, et le Gouvernement s'est vu dans la nécessité de porter l'indemnité à six centimes au lieu de quatre. Il y a donc eu, de ce chef, une augmentation de fr 86,706 38 c^s sur le montant du devis.

D'un autre côté, le devis ne comprenait pas les frais extraordinaires pour les travaux à l'administration centrale, ni les frais de publications et les dépenses imprévues, qui ont été portés pour mémoire. On ne peut pas, quant à présent, établir le montant exact de ces frais, mais on estime qu'au moyen du complément demandé, il sera possible de faire face à toutes les dépenses d'exécution, de rédaction et de publication de chacune des trois branches du recensement général.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
1	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial 37,700 »
	B.	Traitement des employés et gens de service 41,000 »
	C.	Frais de route et de séjour 1,500 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux »
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 13,800 »
	F.	Dépenses imprévues 4,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
2	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial 37,700 »
	B.	Traitement des employés et gens de service 49,375 »
	C.	Frais de route et de séjour 1,700 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux »
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 16,000 »
	F.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
3	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial 37,700 »
	B.	Traitement des employés et gens de service 41,500 »
	C.	Frais de route et de séjour 1,750 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux »
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 16,500 »
	F.	Dépenses imprévues 4,000 »
A REPORTER. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
97,000	»	97,000	97,000	»	»		
108,975	»	108,975	108,975	»	»		
98,250	»	98,250	98,250	»	»		
301,225	»	301,225	301,225	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
				REPORT. fr.
		<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
4	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service	45,000	»
	C.	Frais de route et de séjour.	1,500	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	13,000	»
	F.	Dépenses imprévues	1,000	»
		<i>Province de Hainaut.</i>		
5	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service	52,840	»
	C.	Frais de route et de séjour.	2,000	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	15,950	»
	F.	Dépenses imprévues	1,000	»
		<i>Province de Liège.</i>		
6	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service	43,800	»
	C.	Frais de route et de séjour.	1,690	»
	D.	Loyer de l'hôtel occupé par le gouverneur et du bâtiment où sont provisoirement placés les bureaux du gouvernement provincial	4,500	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	16,000	»
	F.	Dépenses imprévues	1,000	»
				A REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
301,225	»	301,225	301,225	»	»		
100,200	»	100,200	100,200	»	»		
109,470	»	109,470	109,470	»	»		
100,190	4,500	104,690	104,690	»	»		
614,085	4,500	618,585	618,585	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des titules.			
				REPORT. fr.
		<i>Province de Limbourg.</i>		
7	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service	32,500	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,400	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	597	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menus dépenses	12,700	»
	F.	Dépenses imprévues	1,000	»
		<i>Province de Luxembourg.</i>		
8	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service	30,500	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,700	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	5,000	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menus dépenses	14,000	»
	F.	Dépenses imprévues	1,000	»
		<i>Province de Namur.</i>		
9	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service	36,000	»
	C.	Frais de route et de séjour	2,000	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menus dépenses	11,700	»
	F.	Dépenses imprévues	1,000	»
		NB. Le crédit de 65,000 francs pour <i>Frais de milice</i> , qui formait l'art. 10 du Budget de 1847, est transféré au chap. XI (<i>Milice</i>).		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
611,085	4,500	615,585	615,585	»	»		
85,697	»	85,697	85,697	»	»		
89,700	»	89,700	89,700	»	»		
88,400	»	88,400	88,400	»	»		
874,882	4,500	879,382	879,382	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.													
CHAPITRE V.														
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.														
1	»	Traitement des commissaires d'arrondissement												
2	»	Émoluments pour frais de bureau												
3	»	Frais de route et de tournées												
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.												
CHAPITRE VI.														
VOIRIE VICINALE.														
Uniq.	»	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale.												
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.												
CHAPITRE VII.														
FÊTES NATIONALES.														
Uniq.	»	Frais de célébration des fêtes nationales												
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.												
CHAPITRE VIII.														
EAUX DE SPA.														
1	»	Traitement du contrôleur des jeux												
2	»	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa												
<p>b) Le crédit de 2,220 francs, alloué aux Budgets précédents, était réparti de la manière suivante :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">A. Traitement du contrôleur des jeux</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">fr.</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">1,500 »</td> </tr> <tr> <td>B. Indemnité à 2 agents de police.</td> <td></td> <td style="text-align: right;">400 »</td> </tr> <tr> <td>C. — à 5 gendarmes</td> <td></td> <td style="text-align: right;">520 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL.</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">fr. 2,220 »</td> </tr> </table>			A. Traitement du contrôleur des jeux	fr.	1,500 »	B. Indemnité à 2 agents de police.		400 »	C. — à 5 gendarmes		520 »	TOTAL.		fr. 2,220 »
A. Traitement du contrôleur des jeux	fr.	1,500 »												
B. Indemnité à 2 agents de police.		400 »												
C. — à 5 gendarmes		520 »												
TOTAL.		fr. 2,220 »												
<p>Ces deux dernières dépenses ne figurent plus au Budget; elles seront imputées à l'avenir sur la somme de 4,800 francs qui, aux termes de l'arrêté royal du 12 novembre 1846, relatif au renouvellement de la concession des jeux, sera prélevée sur les bénéfices nets, et versée dans la caisse communale pour frais de police. Le crédit demandé doit servir à payer le traitement du contrôleur, qui a été porté à 2,500 francs, par l'arrêté précité.</p>														
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.												

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- mimentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
186,900	»	186,900	186,900	»	»		
113,772	»	113,772	113,772	»	»		
22,500	»	22,500	22,500	»	»		
323,172	»	323,172	323,172	»	»		
(a) 500,000	»	500,000	295,800	4,200	»	a) Le crédit de 300,000 francs demandé au Budget de 1847, ayant été réduit à 295,800 francs par suite d'un transfert de 4,200 francs à l'art. 2 du chap. 1er, le Gouvernement croit devoir reprocher au Budget de 1848 la somme ronde de 300,000 francs.	
500,000	»	500,000	295,800	4,200	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
(b) 2,500	»	2,500	2,220	280	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
22,500	»	22,500	22,220	280	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	develop- pements des articles	
CHAPITRE IX.		
CONSTRUCTION ET RESTAURATION D'HÔTELS PROVINCIAUX.		
»	»	Frais d'appropriation et d'ameublement des locaux de l'hôtel provincial à Arlon. (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1848</i>).
Uniq.	»	Deuxième tiers d'une somme de 400,000 francs, allouée par la loi du 18 mai 1845 pour pourvoir aux dépenses des travaux nécessaires pour la restauration du palais de Liège, à l'effet d'y établir la demeure du gouverneur, ainsi que les bureaux de son administration, et d'en faire le siège du conseil provincial.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.		
Uniq.	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843, concernant la révision des listes électorales pour l'élection des membres des Chambres législatives et des conseils provinciaux.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
MILICE.		
1	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription
2	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
»	»	»	(a) 91,000	»	91,000	a) Le crédit de 121,000 fr. qui avait été demandé pour cet objet au projet de Budget de 1847, fut réduit de 30,000 francs sur la proposition de la section centrale, et fixé à 91,000 francs. — M. le Ministre de l'Intérieur ne s'étant rallié à cette réduction que sous la réserve expresse de pétitionner un supplément de crédit dans un autre Budget, on a cru devoir maintenir cet article <i>pour mémoire</i> , sans à déterminer le chiffre du nouveau crédit, lorsqu'il aura été fait usage des sommes allouées, et qu'on connaîtra exactement le montant des dépenses qui resteront à faire pour frais d'appropriation et d'ameublement de l'hôtel	
»	133,000	133,000	133,000	»	»		
»	133,000	133,000	224,000	»	91,000		
(b) 500	»	500	»	500	»	b) Ce crédit figure pour la première fois au Budget, bien que des dépenses aient été faites de ce chef, chaque année, depuis la mise en vigueur de la loi du 1er avril 1843. On avait pensé que ces dépenses devaient être supportées par les provinces, quelques-unes consentirent, en effet, à s'en charger; mais les autres s'y refusèrent et firent valoir, à l'appui de leur opinion, des considérations qui ont été reconnues fondées. Le crédit de 500 fr. est calculé approximativement, d'après le chiffre des dépenses qui ont été faites les années précédentes pour le même objet. Un crédit spécial sera demandé pour couvrir celles de ces dépenses se rapportant aux exercices antérieurs à 1847, qui ne sont pas encore liquidées, ainsi que pour les besoins de ce dernier exercice	
500	»	500	»	500	»		
1,600	»	1,600	1,600	»	»		
63,000	»	65,000	65,000	»	»		
64,600	»	64,600	64,600	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE XII.		
GARDE CIVIQUE.		
Uniq.	»	Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparations et entretien des armes et équipements de la garde civique
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII.		
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
Uniq.	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.
CHAPITRE XIV.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
1	»	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune. — Subsidés à leurs veuves et orphelins
2	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
CHAPITRE XV.		
ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, ETC.		
1	A.	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État 149,500 »
	B.	Jury d'examen pour la médecine vétérinaire 4,000 »
2	»	Subside à la société d'horticulture de Bruxelles
		TOTAL DU CHAPITRE XV fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
8,200	»	8,200	8,200	»	»		
8,200	»	8,200	8,200	»	»		
90,000	»	90,000	90,000	»	»		
»	25,000	25,000	25,000	»	»		
90,000	25,000	115,000	115,000	»	»		
155,500	»	155,500	155,500	»	»		
24,000	»	24,000	24,000	»	»		
177,500	»	177,500	177,500	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE XVI.		
AGRICULTURE.		
1	»	Indemnités pour bestiaux abattus
2	A.	Service vétérinaire 75,000 »
3	B.	Frais du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 28,500 »
	»	Encouragement à l'agriculture
<p>a) Le Budget de 1847 alloue :</p> <p>1° Indemnités pour bestiaux abattus fr. 220,000 »</p> <p>2° Fonds d'agriculture 78,500 »</p> <p>Le chiffre du n° 1 sera probablement trop élevé et le chiffre du n° 2 est de 25,000 francs environ au-dessous des besoins réels.</p> <p>On propose de reporter de l'art. 1 à l'art. 2 une somme de 20,000 francs et d'augmenter de 5,000 francs le chiffre de ce dernier article.</p> <p>La somme de 200,000 francs est éventuelle; s'il fallait l'augmenter, un crédit supplémentaire serait demandé; mais, dans tous les cas, elle est suffisante pour payer toutes les demandes d'indemnités formulées dans le délai prescrit. Les personnes qui auront tardé à faire leur demande et à remplir les formalités voulues, ne pourront imputer qu'à elles-mêmes le retard que l'allocation d'un crédit supplémentaire pourra occasionner dans la liquidation de ces indemnités.</p> <p>L'art. 2 est libellé autrement et divisé en deux <i>littéra</i>. Voici le détail approximatif des dépenses du litt. A, <i>Service vétérinaire</i>.</p> <p>1° Service des épizooties; visite des foires et marchés, surveillance de la police sanitaire . . . fr. 48,000 »</p> <p>2° Frais de voyages pour l'exécution des règlements provinciaux sur l'amélioration de la race chevaline 8,000 »</p> <p>3° Idem sur l'amélioration de la race bovine 5,000 »</p> <p>4° Traitements fixes de quelques vétérinaires 8,000 »</p> <p>5° Indemnités allouées à titre de récompense, en vertu de l'art. 13 de l'arrêté royal du 26 juillet 1841. 6,000 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. fr. 75,000 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.</p>		
CHAPITRE XVII.		
INDUSTRIE.		
<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>		
1	A.	Achat de modèles et de métiers perfectionnés, frais d'inspection des établissements dangereux ou insalubres; frais d'expertises de machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions, publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages ou mémoires sur des questions de technologie ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; frais d'organisation de caisses de prévoyance, etc. fr. 55,000 »
	B.	Subside pour l'organisation et le soutien d'écoles industrielles et d'écoles de métiers 50,000 »
	C.	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc. 150,000 »
REPORT. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
200,000	»	200,000	220,000	»	20,000		
103,500	»	103,500	78,500	(a 25,000	»		
325,000	»	325,000	325,000	»	»		
628,500	»	628,500	625,500	25,000	20,000		
65,000	150,000	215,000	215,000	»	»		
65,000	150,000	215,000	215,000	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		REPORT. fr.
»	»	Frais présumés de l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1847. (Crédit qui ne figure plus au Budget de 1848)
2	»	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, publications de brevets, frais d'administration (<i>personnel et matériel</i>); achat d'ouvrages technologiques; collections d'échantillons; publications relatives aux inventions brevetées
3	»	Musée de l'Industrie, traitements, frais de voyage, impression du bulletin, modèles et essais, collection d'épures, bibliothèque, ateliers de dessinateurs, collection d'échantillons et bureau de renseignements; appropriation de locaux, ameublement, frais du laboratoire, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.
CHAPITRE XVIII.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
<i>Enseignement supérieur. — Universités de l'État. — Jurys d'examen. — Concours universitaire.</i>		
1	A.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. 505,000 »
	B.	Bourses 36,000 »
	C.	Matériel des deux universités 90,800 »
2	»	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques
3	»	Dépenses du concours universitaire
<i>Enseignement moyen.</i>		
4	»	Frais d'inspection des athénées et des collèges. — Partie des dépenses du concours.
5	A.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et partie des frais du concours, etc. fr. 169,500 »
	B.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement industriel (écoles de Gand, Verviers, etc.), autres que les écoles des arts et métiers et les ateliers d'apprentissage 50,500 »
6	»	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et des collèges
<i>Enseignement primaire.</i>		
	A.	Frais d'administration. — Inspection civile fr. 90,000 »
	B.	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes (art. 23 de la loi du 25 septembre 1842) 433,830 40
7	C.	Matériel. — Construction, réparation et ameublement d'écoles 73,000 »
	D.	Encouragements (titre III, § 2) 90,000 »
	E.	Subsides à des établissements spéciaux (art. 23) 23,000 »
	F.	<i>Enseignement normal.</i> — Écoles primaires supérieures. 200,000 »
8	»	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848			CRÉDIT ALLOUÉ POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		IN PLUS	EN MOINS		
65,000 »	150,000 »	215,000 »	215,000 »	»	»		
»	»	»	100,000 »	»	100,000 »		
17,500 »	»	17,500 »	17,500 »	»	»		
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»		
122,500 »	150,000 »	272,500 »	372,500 »	»	100,000 »		
651,800 »	»	651,800 »	651,800 »	»	»		
92,000 »	»	92,000 »	92,000 »	»	»		
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»		
(a) 10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»		a) On reproduit ici le chiffre de l'année dernière, sous la réserve de demander plus tard un crédit supplémentaire, si l'adoption éventuelle du projet de loi sur l'enseignement le rendait nécessaire.
(b) 200,000 »	»	200,000 »	200,000 »	»	»		b) Même observation
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»		
(c) 915,850 40	»	915,850 40	915,850 40	»	»		c) Une augmentation pour le service de l'instruction primaire communale est nécessaire. On s'en réfère au rapport triennal sur l'enseignement primaire pour justifier, d'une manière générale, la nécessité de cette augmentation. Toutefois, l'administration n'a pas et ne peut pas encore avoir tous les éléments dont elle a besoin pour déterminer le chiffre exact du crédit supplémentaire.
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»		
1,887,650 40	»	1,887,650 40	1,887,650 40	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
CHAPITRE XIX (1).			
LETTRES ET SCIENCES.			
1	A.	Encouragements, souscriptions, achats	44,000 »
	B.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i>	12,000 »
	C.	— des documents rapportés d'Espagne	6,000 »
	D.	Exécution et publication de la carte géologique	6,000 »
2	»	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.	
3	»	Observatoire royal	
4	»	Bibliothèque royale	
5	A.	Musée royal d'histoire naturelle	14,000 »
	B.	Seconde moitié des frais d'établissement d'armoires et d'appropriation des galeries de ce musée.	12,500 »
6	»	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	
<i>Archives du royaume.</i>			
7	A.	Frais d'administration { <i>Personnel</i> 23,750 » <i>Matériel</i> 2,600 »	
8	B.		
9	»	Frais de publication des inventaires des archives	
9	»	Archives de l'État dans les provinces, frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	
»	»	Dépenses résultant de l'échange des archives dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, en exécution du traité du 19 avril 1839. (<i>Credit qui ne figure plus au Budget de 1848.</i>)	
10	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
<p>(1) Le service des lettres, des sciences et des beaux-arts a été compris, jusqu'à présent, sous un seul chapitre. Cependant, comme ce service comprend deux branches d'administration bien distinctes, celle relative aux lettres et sciences, et celle relative aux beaux-arts, il a paru utile de faire désormais de chacune d'elles l'objet d'un chapitre séparé.</p> <p>Les sommes portées aux chapitres XIX et XX du Budget de 1848 offrent, sur les chiffres correspondants de 1847, une augmentation de 55,000 francs provenant :</p> <p>1° De l'augmentation de 2,500 francs apportée au chiffre des pensions de lauréats du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure ;</p> <p>2° D'une allocation extraordinaire de 12,500 francs pour payer les frais du piédestal de la statue du duc Charles de Lorraine, etc. ;</p> <p>3° D'un crédit de 20,000 francs demandé pour l'exposition nationale des beaux-arts de 1848.</p> <p>Par contre, il y a une diminution de 11,000 francs due à la suppression : 1° du crédit extraordinaire de 10,000 fr. alloué à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, pour l'appropriation des locaux ; 2° du crédit de 1,000 francs porté pour les dépenses résultant de l'échange des archives dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg.</p> <p>Il y a donc augmentation réelle de 24,000 francs que les explications données plus loin justifieront. Toutefois, il est à remarquer que plusieurs allocations, montant ensemble à la somme de 75,000 francs, ne devront plus être portées au Budget de 1849, savoir :</p>			
	Chap. XIX, art. 5, lit. B	fr. 12,500 »	
	» XX, » 8	25,000 »	
	» » 9, lit. B	12,500 »	
	» » 10, lit. A	5,000 »	
	» » 11	20,000 »	
	TOTAL	fr. 75,000 »	
TOTAL DU CHAPITRE XIX.			fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
56,000	(a) 12,000	(b) 68,000	68,000	»	»	<p>a) Cette somme comprend les allocations portées aux litt. C et D.</p> <p>b) L'art. 1^{er} ne comprend plus que les crédits portés aux litt. A, H, I et K de l'art. 1^{er} du chap. XVIII du Budget de 1847. Les litt. B, C, D, E, F, G et J forment, au Budget de 1848, l'objet d'articles spéciaux. On a cru devoir adopter cette marche : 1^o parce que les différentes institutions et établissements scientifiques et littéraires ont aujourd'hui reçu presque tous une organisation qu'on peut considérer comme normale, et qui permet d'établir exactement les besoins de leur service ; 2^o parce qu'elle facilite beaucoup la comptabilité.</p> <p>c) Les allocations portées aux litt. A et B formaient, aux Budgets précédents, deux articles séparés. Le motif qui a engagé à les réunir en un seul article est que, parfois, il reste quelques fonds disponibles sur l'allocation du personnel, soit par des mutations, soit par d'autres causes. Ces fonds pourraient, dans ce cas, être appliqués, en tout ou en partie, à améliorer le matériel de l'administration, qui est dans un mauvais état ; et, de cette façon, on éviterait des demandes de crédits spéciaux, tels, par exemple, que celui qui a été porté à l'article <i>Matériel</i> du Budget de 1846.</p>	
40,000	»	40,000	50,000	»	10,000		
24,000	»	24,000	24,000	»	»		
65,000	»	65,000	65,000	»	»		
14,000	12,500	26,500	26,500	»	»		
»	6,000	6,000	6,000	»	»		
(c) 26,550	»	26,550	26,550	»	»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»		
15,000	»	15,000	16,000	»	1,000		
»	»	»					
5,500	»	5,500	5,500	»	»		
247,850	30,500	278,350	289,350	»	11,000		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
BEAUX-ARTS.		
1	A.	Encouragements, souscriptions, achats. 67,000 »
	B.	Concours de composition musicale. — Pensions des lauréats 5,000 »
	C.	Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers 25,000 »
	D.	Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats 7,500 »
	E.	École royale de gravure. 20,000 »
2	»	Académie royale d'Anvers. { Subside annuel. 25,000 » — extraordinaire 6,000 »
3	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles
4	»	Conservatoire royal de musique de Liège
5	»	Musée royal de peinture et de sculpture
6	»	— d'armes, d'armures et d'antiquités
7	»	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens.
8	A.	Dernier septième, pour l'exécution de la statue de Godefroid de Bouillon 12,500 »
	B.	Piédestal de cette statue 12,500 »
9	A.	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables 10,000 »
	B.	Subside pour le piédestal de la statue du duc Charles de Lorraine 12,500 »
10	A.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments 55,000 »
	B.	Commission royale des monuments 6,000 »
11	»	Exposition nationale des beaux-arts.
TOTAL DU CHAPITRE XX. fr		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaux et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
112,500	(a) 12,000	(b) 124,500	122,000	(c) 2,500	"	a) Cette somme est comprise dans celle de 67,000 l portée au litt. A. b) L'art. 1 ^{er} ne comprend plus que les crédits portés aux litt. A, D, G, H et I de l'art. 7 du chap. XVIII du Budget de 1847. Les litt. B, C, E, F, J et K forment, au Budget de 1848, l'objet d'articles spéciaux. Pour les motifs, voir à la page précédente la note littéra D.	
25,000	6,000	31,000	31,000	"	"	c) Cette augmentation provient du développement donné aux grands concours, en les rendant annuels, de bis-annuels qu'ils étaient précédemment. Ce développement était vivement désiré dans l'intérêt des différentes branches des beaux-arts qui, dans l'ancien état de choses, ne participaient aux concours qu'à des intervalles trop éloignés.	
45,000	"	45,000	45,000	"	"	d) Il est demandé une somme de 12,500 fr. pour contribuer aux frais de la construction du piédestal de la statue de Godfried de Bouillon. La ville de Bruxelles a voté, dans le même but, un subside de 12,000 francs, et la province de Brabant a également promis son concours. Jusqu'à présent, il n'a pas été soumis de devis exact du coût du piédestal, mais le Gouvernement espère que la dépense sera couverte au moyen des ressources détaillées ci-dessus.	
19,000	"	19,000	19,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
2,000	"	2,000	2,000	"	"	e) Le fonds des souscriptions qui ont été prises pour le rétablissement de la statue du duc Charles de Lorraine, n'offrant, après déduction des sommes dues à M. le statuaire Jehotte, qu'un excédant de 2,000 francs environ. Le devis présenté pour le piédestal s'élevait à la somme de 15,000 fr., mais le Gouvernement ne l'a pas approuvé et a fixé la somme de 15,000 francs comme maximum de la dépense.	
"	(d) 25,000	25,000	25,000	"	"		
10,000	(e) 12,500	22,500	10,000	12,500	"	f) Cette somme est comprise dans celle de 35,000 fr. portée au litt. A.	
56,000	(f) 5,000	41,000	41,000	"	"	g) Cette somme est égale à celles qui ont été demandées pour les expositions nationales de 1842 et 1845.	
"	(g) 20,000	20,000	"	20,000	"		
279,500	80,500	360,000	325,000	35,000	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE XXI.		
SERVICE DE SANTÉ.		
1	»	Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies
2	»	Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés aux élèves sages-femmes. — Subsidés aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues
3	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.
CHAPITRE XXII.		
Uniq.	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.
»	»	Frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1835 à 1842. (Crédit qui ne figure plus au Budget de 1848.)

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
59,500	»	59,500	59,500	»	»	<p>a) Les épidémies sont devenues plus fréquentes, depuis deux ans. Les secours demandés par les localités pauvres ou les malades se sont multipliés, ont excédé les allocations portées au Budget de 1846. Des imputations pourraient être faites pour 1847 sur les fonds alloués par la loi des subsistances, mais on doit prévoir le cas où des imputations semblables ne pourraient avoir lieu. Dès lors il y a eu nécessité de porter une augmentation de crédit de 5,000 fr. à cet article qui s'élevait ainsi à 25,000 francs.</p> <p>b) Cette allocation a été votée au Budget de 1847, pour les dépenses d'ameublement du local de l'Académie de médecine.</p>	
25,500	»	25,500	18,500	(a) 5,000	»		
25,000	»	25,000	40,000	»	(b) 15,000		
87,800	»	87,800	97,800	5,000	15,000		
9,900	»	9,900	9,900	»	»		
9,900	»	9,900	9,900	»	»		
»	»	»	20,900	»	20,900		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	112	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale
IV.	114	Frais de l'administration dans les provinces.
V.	120	Id. dans les arrondissements.
VI.	<i>ib.</i>	Voirie vicinale
VII.	<i>ib.</i>	Frais de célébration des fêtes nationales.
VIII.	<i>ib.</i>	Eaux de Spa
IX.	122	Frais de construction et de restauration d'hôtels provinciaux.
X.	<i>ib.</i>	Révision des listes électorales
XI.	<i>ib.</i>	Milice
XII.	124	Garde civique
XIII.	<i>ib.</i>	Récompenses honorifiques et pécuniaires
XIV.	<i>ib.</i>	Dotation de la légion d'honneur et de la croix de fer
XV.	<i>ib.</i>	École de médecine vétérinaire, etc.
XVI.	126	Agriculture
XVII.	<i>ib.</i>	Industrie
XVIII.	128	Instruction publique
XIX.	130	Lettres et sciences
XX.	132	Beaux-arts
XXI.	134	Service de santé
XXII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues non libellées au Budget
»	<i>ib.</i>	Tables décennales des actes de l'état civil. (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1848.</i>)
		Totaux. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS	
256,550	"	256,550	256,550	"	"	
162,000	"	162,000	162,000	"	"	
24,050	100,000	124,050	274,050	"	150,000	"
874,882	4,500	879,382	879,382	"	"	
525,172	"	525,172	525,172	"	"	
500,000	"	500,000	295,800	4,200	"	
50,000	"	50,000	50,000	"	"	
22,500	"	22,500	22,220	280	"	
"	155,000	155,000	224,000	"	91,000	"
500	"	500	"	500	"	
64,600	"	64,600	64,600	"	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
8,200	"	8,200	8,200	"	"	
90,000	25,000	115,000	115,000	"	"	
177,500	"	177,500	177,500	"	"	
628,500	"	628,500	625,500	25,000	20,000	"
122,300	150,000	272,300	372,500	"	100,000	"
1,887,650 40	"	1,887,650 40	1,887,650 40	"	"	
247,850	50,500	298,350	289,350	"	11,000	"
279,500	80,500	360,000	325,000	55,000	"	
87,800	"	87,800	97,800	5,000	15,000	"
9,900	"	9,900	9,900	"	"	
"	"	"	20,900	"	20,900	"
5,617,454 40	525,500	6,140,954 40	6,478,854 40	69,980	407,900	"
DIFFÉRENCE EN MOINS				357,920		"

138

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE BUDGET DES DÉPENSES ET SERVICES DU ROYAUME,**POUR L'EXERCICE 1848.**

(DETTE PUBLIQUE, JUSTICE, AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET INTÉRIEUR.)

	PAGES.
DISCOURS DU MINISTRE	ii-j—ix
<i>Budget des dépenses et services du royaume pour l'exercice 1848</i>	1
Projet de loi réglant le Budget de la Dette publique	5
Budget général de la Dette publique	4—6
Projet de loi réglant le Budget de la Justice	7
Budget général du Ministère de la Justice	8—10
Projet de loi réglant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères.	11
Budget général du Ministère des Affaires Étrangères	12—14
Projet de loi réglant le Budget de l'Intérieur.	15
Budget général du Ministère de l'Intérieur	16—20

Dette publique.

<i>Développements du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1848.</i>	21—27
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1848</i>	29
ÉTAT N° 1. — Emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 pour cent	50
— 2. — Emprunt de 50,850,800 francs, à 3 pour cent	51
— 3. — Dette convertie à 4½ pour cent	52
— 4. — Emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ pour cent	55

Ministère de la Justice.

<i>Développements du Budget de ce Département pour l'exercice 1848.</i>	55
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale	56—57
CHAPITRE II. — Ordre judiciaire. — Cour de Cassation. — Personnel. — Matériel et menues dépenses. — Cours d'Appel. — Personnel	58—59
— Matériel des cours. — Tribunaux de première instance et de commerce. —	
1 ^{re} classe. Bruxelles, Gand, Liège et Anvers. — <i>Id.</i> 2 ^e et 3 ^e classes	40—41
— <i>Id.</i> 4 ^e classe. — Justices de paix et tribunaux de police.	42—43

	PAGES.
CHAPITRE III — Justice militaire — Haute-Cour. — Personnel	44—45
→ Auditeurs militaires et prévôts	<i>ib.</i>
CHAPITRE IV. — Frais de justice — Frais d'instruction et d'exécution, etc.	<i>ib.</i>
CHAPITRE V. — Palais de justice.	<i>ib.</i>
CHAPITRE VI. — Publications officielles	46—47
CHAPITRE VII. — Pensions et secours	<i>ib.</i>
CHAPITRE VIII — Cultes — Culte catholique — Culte protestant.	<i>ib.</i>
→ Culte israélite — Pensions et secours	48—49
CHAPITRE IX. — Établissements de bienfaisance	<i>ib.</i>
CHAPITRE X. — Prisons — Service domestique, etc.	50—51
CHAPITRE XI — Frais de police	<i>ib.</i>
CHAPITRE XII. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.	52—53
CHAPITRE XIII. — Dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos	<i>ib.</i>
→ Récapitulation	<i>ib.</i>
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Justice pour 1848</i>	55
ANNEXE N° 1. — Personnel des fonctionnaires et employés attachés à l'Administration centrale	56—59
— 2. — Etat nominatif des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère de la Justice, pensionnés depuis le 1 ^{er} avril 1846 jusqu'au 1 ^{er} mai 1847	60—61
— 3. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 1 ^{er} du chap. VIII	62—63
— 4. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 2 du chap. VIII.	64—69
— 5. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 4 du chap. VIII.	70—71
— 6. — Etat nominatif des ecclésiastiques pensionnés depuis le 1 ^{er} avril 1846 jusqu'au 1 ^{er} mai 1847	72—75
— 7. — Compte général des opérations du service intérieur des maisons centrales, pendant l'exercice 1845	75—81
— 8. — Compte général des travaux exécutés dans les prisons, pendant l'exercice 1845. — Travail des détenus	85—89

Ministère des Affaires Étrangères.

<i>Developpements du Budget des dépenses de ce Département, pour 1848</i>	91
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel — Matériel	92—93
CHAPITRE II. — Traitement des agents politiques, etc.	<i>ib.</i>
CHAPITRE III — — — consulaires, etc.	94—95
CHAPITRE IV — Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.	<i>ib.</i>
CHAPITRE V. — Frais à rembourser aux agents du service extérieur, etc.	<i>ib.</i>
CHAPITRE VI — Missions extraordinaires et dépenses imprévues	<i>ib.</i>
CHAPITRE VII. — Commerce	<i>ib.</i>
CHAPITRE VIII. — <i>Marine</i> — Bâtiments de guerre — Personnel	96—97
— — — Vices — Entretien, chauffage et éclairage. — Magasin de la Marine	98—99
— — — Pilotage. — Personnel	100—105
— — — Service des bateaux à vapeur de l'Escadre.	104—105
— — — Police maritime	<i>ib.</i>
— — — Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	<i>ib.</i>
— — — Secours maritimes — Pensions civiles et secours — Récapitulation	106—107
<i>Annexe</i> — Tableau comparatif entre les crédits alloués au Budget de 1847 et ceux proposés au Budget de 1848, pour le service de la Marine	108—109

Ministère de l'Intérieur.

<i>Developpements du Budget des Dépenses de ce Département, pour l'exercice 1848.</i>	111
CHAPITRE I ^{er} — Administration centrale. — Personnel. — Matériel. — Frais de déplacement	112—113
CHAPITRE II — Pensions et secours	<i>ib.</i>
CHAPITRE III. — Statistique générale.	<i>ib.</i>
CHAPITRE IV. — Frais de l'administration dans les provinces Anvers, Brabant, Flandre occidentale.	114—115
— — — — — Flandre orientale, Hainaut, Liège	116—117
— — — — — Luxembourg, Luxembourg, Namur	118—119

	PAGES.
CHAPITRE V. — Frais de l'administration dans les arrondissements.	120—121
CHAPITRE VI. — Voirie vicinale	<i>ib.</i>
CHAPITRE VII. — Fêtes nationales	<i>ib.</i>
CHAPITRE VIII. — Eaux de Spa. — Réparation des monuments	<i>ib.</i>
CHAPITRE IX. — Construction et restauration d'hôtels provinciaux.	122—125
CHAPITRE X. — Révision des listes électorales	<i>ib.</i>
CHAPITRE XI. — Milice. — Frais d'impression des listes alphabétiques.	<i>ib.</i>
CHAPITRE XII. — Garde civique.	124—125
CHAPITRE XIII. — Récompenses honorifiques et pécuniaires	<i>ib.</i>
CHAPITRE XIV. — Légion d'honneur et Croix de fer.	<i>ib.</i>
CHAPITRE XV. — École de médecine vétérinaire et société d'horticulture de Bruxelles	<i>ib.</i>
CHAPITRE XVI. — Agriculture	126—127
CHAPITRE XVII. — Industrie	<i>ib.</i>
CHAPITRE XVIII. — Instruction publique. — Enseignement supérieur. — Universités de l'État. — Jurys d'examen. — Concours universitaire. — Enseignement moyen. — En- seignement primaire.	128—129
CHAPITRE XIX. — Lettres et sciences. — Archives du royaume	150—151
CHAPITRE XX. — Beaux-arts	152—155
CHAPITRE XXI. — Service de santé.	154—155
CHAPITRE XXII. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	<i>ib.</i>
Frais de confection des tables décennales, etc. (<i>Crédit qui ne figure plus au</i> <i>Budget de 1848.</i>)	<i>ib.</i>
Récapitulation	156—157